

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 21 au 28 octobre 2010 - N° 6335 - 59^{ème} année

Le Festival[®] DU VENT

19^e Festiventu in Calvi

du 27 au 31 octobre 2010

RENDEZ-VOUS

Questions à Carina Orru, au coeur d'une tempête de vent écolo : le 19^{ème} Festiventu



ENTRETIEN

Léa Casale ou le vécu bouleversant d'une disparition : celle d'un frère, Pierrot Bianconi



ZOOM AVANT

Escale dans les nouveaux locaux du Syndicat Intercommunal de Casinca-Moriani





Pour Madame Cugurno, changer l'énergie en Corse, c'est isoler sa maison pour bénéficier de plus de chaleur en hiver.

«Une maison bien isolée garde une bonne température intérieure quelle que soit la saison. De plus, en limitant la déperdition de chaleur, je réduis ma consommation énergétique.»



Bénéficiez d'une éco-prime pour réaliser vos travaux d'isolation dans le cadre de la rénovation de votre logement.

Tous les travaux sont réalisés par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers clientèle au **08 10 20 12 34** (prix d'un appel local) ou consultez sur <http://corse.edf.fr> ou <http://adec.corse.fr>

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Jean Harixcalde.



Collectivité
Territoriale
de Corse



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

A U S O M M A I R E

4 *D'un mercredi à l'autre : retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire*



6 RENDEZ-VOUS
Le 19^{ème} Festival du Vent de Calvi, sous l'oeil attentif de Carina Orru, à laquelle L'Informateur Corse Nouvelle est allé posé quelques questions

8 *Paesi di Corsica : pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*

9 *L'info des collectivités : zoom sur le Syndicat Intercommunal de Casinca-Moriani*

10 *Mosaïque : les pistes de lecture proposées par Marius Murracioli*

11 *Evénement : concert inédit avec I Chjami Aghjalesi et les Choeurs de l'Armée Rouge*

12 *Zoom : Arte Flamenco fêtera ses 10 ans les 3, 4 et 5 décembre prochains, à Bastia*

13 **ANNONCES LÉGALES**

DIRECTION – ADMINISTRATION :

Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38

REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com

1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX

www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92

E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :

Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

E-mail : pau.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :

NTI.com/Associu di Stampa Corsa

22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1

Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI

(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION

Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20400 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

Entre nous

Par Pierre Bartoli



● **Comment peut-on parler de démocratie dans un pays qui accepte qu'une minorité s'arroge le droit de bloquer écoles, usines, administrations et transports ?** Comment peut-on parler de démocratie quand un droit, en l'occurrence celui de faire grève pour les uns, s'oppose, avec arrogance et facilité au droit du travail pour les autres ?

La démocratie et la capacité à « bloquer » deviennent le paradoxe permanent d'une France tarudée et gangrenée par des idéologies passéistes et

rétrogrades qui, pourtant, n'ont à la bouche que les mots « liberté, démocratie, république »...

La situation sociale, créée par des syndicats politisés à outrance qui placent l'égoïsme corporatiste au-dessus de l'intérêt général, fait école, c'est bien le cas de l'écrire, auprès des lycéens que l'on a appelés à la rescousse, créant ainsi une émulation au sein des collèves et des lycées à plus d'une semaine des vacances d'automne, désorganisant la vie scolaire, tout en ouvrant la porte aux désordres dans la rue, que les « casseurs » ont su investir plus facilement, sous prétexte d'être aussi des jeunes !

L'irresponsabilité de celles et de ceux qui ont lancé cet appel aux jeunes scolaires pèse lourd dans le climat d'une France sans âme, sans débat, sans cœur et sans respect...

Batte le pavé contre le Parlement est la doctrine ainsi enseignée à la jeunesse. La contestation trouve des justifications spacieuses que les médias nationaux orchestrent avec une insolente légèreté aux conséquences désastreuses pour l'avenir du pays et de ces jeunes, jetés dans les rues, détournés du chemin de l'école pour des raisons évidentes de recherche d'une solidarité fédératrice avec les parents, à travers eux !

Vraiment, pauvre France ! Et quel avenir pour une société française qui vogue en chantant, de blocages en blocages, au gré des bloqueurs vociférant ou chantant des anathèmes ou des invocations conduites par des nostalgiques des luttes d'antan ! Oubliant que ces

combats d'arrière-garde sont aujourd'hui conduits par certains « cols blancs » de la fonction publique, qui n'hésitent pas à prendre régulièrement le public en otage !

Blocages, public en otage, voilà ce que l'on propose à la jeunesse de l'an 2000 ! Drôle d'horizon pour des jours à venir aux couleurs d'un hiver social en devenir !

Sombre perspective pour un pays voué à un système revendicatif, inspiré de la révolution et qui perdure au point d'être érigé en système de contre-gouvernement. France, le peu de démocratie que tu as pu instaurer au fil des siècles fout le camp !

À MÉDITER

« *Sagesse n'est pas sagesse lorsqu'elle est trop fière pour pleurer, trop sérieuse pour rire et trop pensive pour parler..* »

Khalil Gibran

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 13 OCTOBRE

Chemin de fer et de croix

Corse-Matin rend publiques les conclusions du rapport d'étape en date du 8 septembre 2010 établi par la **CIM** (Centre d'ingénierie du matériel de la SNCF) sur différents lots, du système de freinage jusqu'à la performance climatisation, en passant par les roues ou encore l'accessibilité moteur. Parmi les anomalies relevées sur l'**AMG 800**, des dégradations importantes touchant le système de freinage sont confirmées en même temps qu'un mauvais montage des organes de freinage.

Rapprochement des prisonniers : paroles d'en-haut

Dans les colonnes de **Corse-Matin**, on prend acte des déclarations de **Guillaume Didier**, porte-parole du **Ministre de la Justice**. Celui-ci avance que les travaux prévus à la **prison d'Ajaccio** n'entraîneront pas sa fermeture. Et d'ajouter : *"Même si cela prend plus de temps, on procédera par tranches ; du coup, des détenus resteront dans leur cellule, d'autres iront à Borgo, tandis que les derniers bénéficieront d'un aménagement de peine ou de bracelets électroniques. (...) Le rapprochement des prisonniers politiques ne sera en rien menacé."* Deux jours plus tard, le directeur national de l'administration pénitentiaire, **Jean-Amédée Lathoud**, confirmera ces propos lors d'une visite en **Corse**, annonçant le maintien sur le site ajaccien de sa population carcérale et apportant par ailleurs d'autres précisions : les militants nationalistes actuellement incarcérés ne seront pas transférés à **Casabianda** dont la vocation n'est pas remise en cause ; les travaux engagés à **Borgo**, bien avancés, devraient permettre le transfert avant la fin du mois d'octobre de 5 détenus corses incarcérés sur le continent et de 5 autres avant la fin de l'année.

JEUDI 14 OCTOBRE

Interpellation de jeunes nationalistes

Du neuf avec de l'ancien au CG2B

L'information attendue depuis sept mois tombe enfin : **Paul Giacobbi** n'est officiellement plus **Président du Conseil Général de Haute-Corse**. Une cession de siège qu'avaient permis de reporter plusieurs recours en annulation des élections régionales introduits devant le **Conseil d'Etat** et dont les instructions sont toujours en cours. Ayant pris les devants, le **Président de l'Exécutif de Corse** entend apparemment passer le témoin à **Joseph Castelli**, Conseiller Général de **Vescovato** depuis 28 ans, adoubé lors d'une réunion de la majorité départementale tenue le lundi précédent. Un nouveau **Président** qui devrait être officiellement élu fin octobre, un autre possible candidat à la candidature départementale devant assurer l'interim : **Jacky Padovani**.

Cinq jeunes militants nationalistes, dont deux étudiants, sont interpellés à **Bastia** et **Prunelli di u Fiumorbu**, suite au rassemblement qui avait eu lieu le 2 octobre 2010 devant la **gendarmerie de Montesoro**, à **Bastia**, à l'appel de l'**Associu Sulidarita** pour dénoncer *«les promesses en trompe-l'œil»* de **Michèle Alliot-Marie** concernant le rapprochement des prisonniers corses. Un rendez-vous qui avait été émaillé d'incidents et au cours duquel aurait été blessé un membre des forces de l'ordre ayant dû faire l'objet d'une ITT de deux semaines *«pour traumatisme sonore»*. Le **tribunal correctionnel de Bastia**, qui délibèrera sur le cas de ces cinq jeunes le vendredi suivant, décidera de relaxer deux d'entre eux, d'en condamner deux autres à 10 mois de prison dont 8 avec sursis et un troisième à 8 mois avec sursis ainsi qu'à une mise à l'épreuve. Le ministère public interjettera appel des jugements de relaxe.

Un nouveau nom et des ailes

Le **Conseil de Surveillance de la CCM Airlines** valide le projet de changement de marque de la compagnie aérienne régionale qui désormais affichera ses nouvelles lettres : **Air Corsica**.

VENDREDI 15 OCTOBRE

Mise en examen

Sur le plus gros chantier de Corse

EDF inaugure en catimini le percement du **tunnel du Rizzanese**, élus et médias n'ayant officiellement pas été conviés pour *«raisons de sécurité»*. Sur le site, la gendarmerie veille...

Grève : supplément d'âmes

Les dockers **CGT** rejoignent le mouvement social engagé contre la réforme des retraites en stoppant le fret sur le **port de Bastia**.





CONTESTATION SOCIALE : UNE MARCHÉ ET ÇA REPART

LUNDI 18 OCTOBRE

Assassinat d'Antoine Nivaggioni

A Ajaccio, rue **Sylvestre Marcaggi**, à proximité d'un collège et d'une maison de retraite, **Antoine Nivaggioni** est abattu au pied de l'immeuble où il s'était rendu juste pour récupérer des documents. Trois hommes et trois armes minimum auront servi ce guet-apens reproduisant, sans compter son issue funeste, la tentative perpétrée contre la victime quelques mois auparavant, sur les lieux mêmes. L'ancien militant **MPA** proche d'**Alain Orsoni**, qui était mis en examen par la **JIRS** dans l'affaire des marchés de protection des **aéroports d'Ajaccio** et d'**Hyères** décrochés par la **SMS** (société méditerranéenne de surveillance) qu'il dirigeait, sera le grand absent du procès qui, dans ce cadre, devrait s'ouvrir au printemps prochain devant le **tribunal correctionnel de Marseille**. L'homme se savait menacé. Toutes les précautions qu'il aura pu prendre auront, in fine, été vaines.

VENDREDI 15 OCTOBRE

Autre réforme à faire peur

Le 5^{ème} congrès des maires de **Corse du Sud** se tient au **Palais des Congrès d'Ajaccio**. Au cœur des échanges, la réforme des collectivités et les inquiétudes d'élus dénonçant celle-ci comme une véritable «*volonté de recentralisation*», voire comme une «*confiscation méthodique des pouvoirs locaux*». Participant au débat, le Préfet de Corse **Stéphane Bouillon**, aura quant à lui préféré insister sur le renforcement de l'intercommunalité, «*principale modification qui touchera la Corse*», et sur l'investissement de l'**Etat** «*qui sera préservé en Corse avec une stabilisation des crédits du PEI sur la période 2011-2013 (84 M€/an)*».

SAMEDI 16 OCTOBRE

Syndicats contre Université ?

Le **STC** organise, à l'**Université de Corse**, un séminaire dont l'essentiel des débats tournera autour de la loi sur la **liberté et la responsabilité des universités (LRU)**, dénoncée par le syndicat comme une «*loi hypocrite*» privilégiant, non pas l'autonomie, mais «*une ultradépendance par rapport au privé*». Les propos se durciront encore à l'adresse du Président **Antoine Aiello** et de sa gouvernance, la **CGT** pointant du doigt «*un déni de démocratie et un système répressif où prime le jeu du «Je te donne, tu me donnes» et où celui qui l'ouvre est mis au placard.*»

DIMANCHE 17 OCTOBRE

Potion à mer

La fin de la grève qu'ils avaient entamée le mercredi précédent est votée par les marins **CGT, CFTC** et **STC** de la **SNCM** et de la **CMN** qui, par une lettre de **Jean-Louis Borloo** et d'**Eric Woerth**, disent avoir reçu la garantie que «*le régime des marins serait écarté de la réforme des retraites en cours et de toute autre réforme des régimes spéciaux.*»

LUNDI 18 OCTOBRE

Elections... artisanales

Antoine Piacentini et sa liste **UPA** remportent, sur fond de participation record (56%) et contre **Michel Pierucci** et les siens, les élections à la **Chambre des Métiers de Haute-Corse** (tandis que **François Gabrielli**, unique candidat et tête de liste **UPA** pour la **Chambre des Métiers de Corse du Sud**, succède à **Claude Sozzi**). Un scrutin qui ne sera pas sans lendemains, **La Poste** étant mise en cause pour obsolescence tardive d'enveloppes, ce qui motivera la préparation d'un recours administratif de la part des perdants de cette élection.

MARDI 19 OCTOBRE

Contestation et persévérance

Alors que les manifestations du samedi précédent traduisaient en certains points un léger affaiblissement de la contestation, au mieux son maintien (3000 manifestants à **Bastia**), ils sont en ce mardi quelque 10000 à investir les rues de **Bastia** et **Ajaccio** sous la bannière d'un «*non*» collectif à la réforme des retraites. La plus forte affluence depuis les débuts de ce large mouvement social relayé par les plus jeunes, jusqu'à **Porto-Vecchio**.

Un messie nommé « Solène »

Pour la première fois en **Corse**, le **Préfet** prend la décision de mettre à disposition une partie des réserves stratégiques de carburant à destination des services et usagers prioritaires. A sec de sans plomb, la **Corse du Sud** se retrouve dans les mêmes conditions que la **Haute-Corse**, tandis que l'arrivée du **Solène**, depuis l'**Espagne**, est annoncée comme différée en raison de mauvaises conditions météo. Heureusement, **Le Clara**, lui, aura, entre-temps apporté une bouffée d'oxygène aux automobilistes roulant au gasoil.

Marins condamnés

Alain Mosconi et **Félix Da Gregorio** sont condamnés par le **tribunal correctionnel de Bastia** à un mois de prison ferme pour avoir refusé un prélèvement ADN suite à l'affaire du détournement du **Pascal Paoli**. Une décision dont leur défense entend faire appel.

Tempête de vent écolo

Concerts, colloques, films, théâtre, activités sportives et ludiques... La programmation de cette nouvelle édition de Festiventu est aussi pétillante que les années précédentes. Du 27 au 31 octobre 2010, rendez-vous dans la baie de Calvi pour la 19^{ème} édition du Festival du Vent !

« **V**ivre seul et libre comme un arbre et fraternellement comme une forêt ». Cette jolie pensée de **Nazim Hikmet*** anime depuis 1992 toute l'équipe du **Festival du Vent**. Chaque année, la manifestation investit la ville de **Calvi** à l'arrière-saison touristique pour proposer une programmation éclectique et pointue. Un festival original basé sur la pluridisciplinarité et la conscience écologique qui parvient ainsi à fédérer plus de 600 personnalités venues de tous horizons chaque année. Comme **Isabelle Autissier**, marraine de la manifestation et qui veut contribuer à sa façon à un événement où elle trouve «un modèle de convivialité et de participation démocratique aux grands débats ; un lieu de décloisonnement des savoirs et des émotions». Ou encore **Yann Arthus-Bertrand** pour qui cette édition 2010 doit mettre en lumière une action particulière : «La campagne 10 : 10. Nous demandons aux particuliers et aux entreprises de réduire sans attendre leurs émissions de gaz à effet de serre dans leur vie quotidienne. Réduisons nos émissions de CO2. Il faut faire et pas seulement parler!». La nouvelle édition s'annonce plus que jamais comme espace de rencontres et d'échanges : tous les ingrédients semblent réunis pour faire de **Festiventu** une réussite totale ! Une réussite que l'on doit à une équipe dynamique et soudée autour de la jeune **Carina Orru**. L'occasion pour **L'Informateur Corse Nouvelle** d'échanger avec la présidente d'un festival pas comme les autres...

► **Le Festival du Vent se caractérise par un éclectisme assumé (théâtre de rue, concerts, activités aériennes et nautiques, rencontres...) permettant de sensibiliser le public aux problématiques liées à l'environnement. Comment parvient-on à instaurer un fil rouge dans une telle manifestation ?**

Fondé en 1992, le Festiventu est né de la volonté de faire vivre une même aventure aux artistes, intellectuels, scientifiques et sportifs réunis à Calvi. Plus qu'une simple scène, cet événement est devenu en France un forum incontournable où sont débattues les questions de société qui agitent notre monde en pleine mutation. Les valeurs que nous avons souhaité insuffler nous permettent d'imaginer une programmation transdisciplinaire.



Carina Orru

► **Le Festival du Vent, c'est également des actions de sensibilisation menées tout au long de l'année (Jette pas ton mégot, Ekopartenaire, Ekoburo, PAP50...). Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?**

Tout au long de l'année, les amis du vent travaillent activement sur



des campagnes environnementales qui ont pour but de mobiliser les consciences autour de problèmes environnementaux. Cette année, nous avons mis en place une campagne de sensibilisation sur les navires Corsica Ferries. Il s'agit d'initier les passagers à opter pour un comportement responsable. "Moins de gaz d'échappement pour nos enfants" "Sois une lumière, éteins là", "Tout dans la poubelle pour une mer plus belle"...

Avec La CCM Airline, nous avons créé un livre pour enfant, "Tino dans la maison des animaux". Cet ouvrage met la biodiversité à la portée des tout petits et sera distribué dans les avions de la CCM et dans les écoles primaires de l'île.

La nouvelle campagne : "Jette pas ton mégot, deviens un héros !", "La cigarette tue... et pollue !" va être accompagnée d'une campagne d'affichage et d'une distribution de cendriers de plage durant Festiventu. Autant d'actions concrètes pour protéger notre planète ! ».

► **Cette année, c'est déjà la dix-neuvième édition du festival du vent. Quel regard jetez-vous sur le chemin parcouru ?**

De la joie et de la fierté ! Nous avons créé le Festival un mois après Rio où fut popularisé le développement durable. Et la naissance fut belle comme tout ce que nous avons vécu depuis, même si les soucis et les difficultés nous ont secoués et fait grandir. C'est l'esprit du Festiventu qui nous pousse vers ces valeurs utiles. Notre mission première est de transmettre une planète vivante aux générations

et joyeuse sur Calvi !

futures. Il nous faut créer du sens et de la richesse équitable sans détruire le vivant qui permet la vie sur Terre.

► **Quelles sont les évolutions que vous voudriez apporter à la manifestation dans les années à venir ?**

Il y a une urgente nécessité à changer notre mode de développement. Nous avons une utilité sur terre qui ne se résume pas au verbe consommer. Il faut trouver un équilibre entre ce qui est vital pour nous et ce qui l'est pour la planète. Nous ne sommes que des éveilleurs, des lanceurs de propositions et d'alertes. Nous souhaitons que Festiventu continue à mobiliser les consciences autour de problématiques environnementales, sociales et économiques.

Le Festiventu en chiffres

- 5 jours de fête
- 40 000 personnes attendues dont 12 000 enfants
- 450 personnalités invitées (artistes, sportifs, scientifiques...)
- 200 bénévoles à pied d'œuvre
- 15 sites investis dans la ville de Calvi
- 10 dessinateurs de presse présents durant toute le festival



>>>> Les temps forts de l'édition 2010 présentés par Carina Orru

Festiventu, ce sont 5 journées et 5 nuits pour vibrer, rire, écouter, échanger, partager, découvrir et rêver ! Et la plupart des activités sont en accès libre !

18 rencontres et 13 projections

Festiventu est un forum où viennent se débattre des questions de société qui agitent notre monde en pleine mutation. Le **Festiventu** est une plate-forme d'expression. On parlera micro-crédit, habitat durable, alimentation et santé, biodiversité, toxiques, éthique... Nous aurons le plaisir d'accueillir **Yann Arthus Bertrand, Marie Blandi, Yves Cochet, Maryse Dumas, Maria Guidicelli, André Picot, Etienne Suzzoni, Marcel Rufo, Yves Paccalet, Jean Jouzel, Fabrice Veillerette...** Nous parlerons énergie, construction durable, éco-quartier avec la Direction déléguée à l'Energie.

17 concerts

Calvi veut se faire l'écho de tous les genres, du rock à la musique traditionnelle en passant par la chanson française... «*Nous vibrerons au son d'Arthur H, Le Peuple de l'herbe, Gérard Caussé, Missagju...*».

5 pièces de théâtre

Ce n'est pas le théâtre au sens conventionnel mais les théâtres multi-formes qui prendront la baie de **Calvi** comme décor. «*Le public pourra découvrir notamment le spectacle de Patrizia Poli et Lionel Daméi, "La voix Humaine"*».

24 spectacles de rue

Les troupes invitées à **Calvi** transfigurent la ville le temps d'un festival, rêve éveillé dont vous emporterez une part de magie. «*Nous accueillons la compagnie Sarde Eventi Verticali qui nous offrira un fabuleux spectacle sur la Tour de sel*».

10 animations, 23 ateliers, 12 spectacles, rien que pour L'espace Fête en l'air !

C'est le lieu de tous les apprentissages pour toute la famille. «*C'est un véritable espace d'éducation populaire animé par des associations et des ONG : une aire de jeux dédiée à l'exploration écologique créative et ludique !*».

Des innovations importantes

Une des innovations de cette édition 2010, c'est la mise en place d'Ecoluce. «*Ecoluce, c'est la première scène française totalement autonome en énergie pour le son et la lumière ! Grâce aux installations photovoltaïques, l'énergie solaire est transformée en courant électrique. Et l'innovation sera également là avec le Solar Sound System qui est un module complet avec platines, ampli, enceinte, complètement autonome en énergie grâce aux panneaux solaires.*»

Sans oublier, bien sûr, la Maison Ecojolie. «*Cet espace est tout entier dédié à la construction écologique et à l'habitat sain. Cette année nous allons même accueillir le prototype d'une maison autonome !* ».

Plus d'informations sur le site <http://www.lefestivalduvent.com>

Corsica

PAR G.P.



EVISA : Ramassage des châtaignes

Jusqu'au 14 novembre prochain, les animaux devront être retenus enfermés pour permettre aux habitants du village de ramasser les châtaignes dans de bonnes conditions. Les producteurs et les propriétaires-récoltants verront ainsi leur récolte totalement préservée.

Et Fête du marron

Le dimanche 28 novembre se déroulera à **Evisa** la dix-neuvième édition de la fête du marron. Les producteurs et les artisans qui souhaitent y participer peuvent adresser un courrier à l'association **Sève in Grentu**, 20 126 **Evisa**. Dans le cadre du règlement, la fête est uniquement réservée aux producteurs et artisans inscrit dans les registres professionnels suivants : registre agricole, chambre des métiers, registre du commerce.



MELA : Prix Polino de Mela, appel à Manuscrit

Cette année le **prix Polino de Mela** a été remis à **Francesca Weber-Zucconi**. Ce prix est décerné à une œuvre inédite ayant un rapport avec l'**Alta Rocca**. Les membres du jury rendront leur prochaine décision au cours de l'année 2011 et couronneront un autre écrivain. Vous pouvez d'ores et déjà faire parvenir vos manuscrits en français, corse, ou italien en au moins 15 exemplaires au jury **Prix Polino de Mela**, mairie, 20112 **Mela di Tallano**.

SANTA MARIA POGGIO : Gymnastique volontaire

Les cours de gymnastique volontaire ont repris à la maison du temps libre de **Vanga di l'Oru**. Ils sont orchestrés par **Madame Verdera**, cadre fédéral de la **FFEPGV**. Vous pouvez au cours de ces séances pratiquer le renforcement musculaire, des exercices sur les rythmes africains et également le stretching. Les cours sont mis en place le lundi et le jeudi de 19 heures à 20 heures 30 ainsi que le mardi et vendredi de 14 heures 30 à 16 heures.



SANTA LUCIA DI MORIANI : I Zichini

L'association **I Zichini** de **Santa-Lucia-di-Moriani** informe ses adhérents de la création d'un cours d'anglais adulte ainsi que des cours de théâtre pour enfant et adulte. De plus, les cours de soutien scolaire du primaire à la terminale et les cours d'alphabétisation ont démarré, en complément des inscriptions pour les **vacances de la Toussaint**. Merci de vous renseigner auprès de **Chantal Mari** au **06 20 48 03 85**.

PROPRIANO : DVD sur les 150 ans de la commune de Propriano

Le maire de **Propriano** met à la disposition des habitants un DVD souvenir sur les 150 ans de la commune, ainsi qu'un DVD de photographies anciennes. Ces oeuvres sont mises à votre disposition afin d'en effectuer des copies, à prendre chez **Photo Michelozzi** (rue du 9 septembre) et **Valinco Numérique** (rue **Général de Gaulle**).



SARI SOLENZARA : Mutuelle générale de la Corse

Une permanence de la **mutuelle générale de la Corse** se déroule tous les lundis à la mairie de 14 heures 15 à 16 heures. Pour plus de renseignements contactez la conseillère d'agence de **Ghisonaccia** au **04 95 56 15 25**.

CERVIONI : Demande de subvention

La mairie de **Cervioni** informe les associations qui souhaitent faire une demande de subvention qu'elles sont priées de retirer leur dossier de demande à la mairie de **Cervioni** aux horaires d'ouverture, ou bien sur le site internet de la commune : www.cervione.com, rubrique actualité locale. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre à 17 heures.



POGGIOLO : Inauguration du four

Le conseil municipal de **Poggiolo**, qui s'est réuni le samedi 9 octobre dernier, a décidé à cette occasion d'inaugurer le four municipal au cours de la traditionnelle fête de **bastelle**, le 31 octobre à 12 heures. Tous les **Poggiolais** y sont conviés.



COSTA VERDE : Ateliers Théâtre

Au mois d'octobre nous assisterons à la reprise des ateliers théâtre de **Francine Innocenzi** qui est conteuse, comédienne, intervenante théâtre, créatrice et adaptatrice de spectacles, en particulier pour les enfants. Vous pouvez la contacter au **06 80 63 25 39** ou au **04 95 39 28 82** et par email : francine.innocenzi@sfr.fr



FIGARI : Horaires de la bibliothèque

Les horaires de la **bibliothèque municipale de Figari**, qui est située route des écoles, au cœur du groupe scolaire primaire, sont les suivants : tous les mardis de 14 heures à 18 heures. Pour tout renseignement, merci de contacter un responsable au **04 95 71 04 96** à la bibliothèque, le jour d'ouverture, ou au **04 95 71 00 23** à la mairie.



SARI D'ORCINO : Festivités

Le comité des fêtes vous informe que des festivités sont prévues pour la fin de l'année et vous invite à y participer nombreux. Au programme : fête de **San Andria**

le samedi 27 novembre, **Téléthon** le dimanche 5 décembre, spectacle de Noël le week-end du 19 et 20 décembre.



PORTICCIO : Collecte de sang

L'établissement français du sang, site d'**Ajaccio**, met en place une collecte de sang le mardi 26 octobre à **Porticcio**, sur le nouveau parking du collège, de 9 heures à 14 heures.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

A Folelli, les locaux du syndicat ont fait peau neuve

C'est une brillante inauguration à laquelle élus et personnels du Syndicat Intercommunal de Casinca-Moriani ont assisté dernièrement. Inauguration orchestrée par le président Joseph Castelli, par ailleurs maire de Penta di Casinca et conseiller général de Casinca. Un président heureux de partager ce moment avec l'ensemble des élus du territoire concerné qui regroupe pas moins de onze communes, de la Casinca à la Costa Verde. Le découpage englobe en effet Vescovatu, Penta di Casinca, Venzolasca, Sorbu Ocagnanu, Castellare di Casinca, Tagliu Isulacciu, Talasani, Poggio Mezana, Santa Maria Poghju, Santa Lucia di Moriani et San Nicolao.



Joseph Castelli entouré de ses délégués et de Gilbert Bizien, dans le salon du syndicat

Les locaux du syndicat n'ont pas changé d'adresse. La même depuis 1994, lorsque le syndicat s'est porté acquéreur d'un local situé résidence Jupiter à Folelli. La structure s'est simplement modernisée par l'agencement des 135 m² occupés avec l'acquisition du local voisin, laissé libre par le CCAS de la commune. L'occasion de donner un coup de jeune et

une image dynamique à ce syndicat créé en 1949.

Dans son discours inaugural, le président **Joseph Castelli** a insisté sur le développement moderne de la structure : "L'image que donne une collectivité est importante et cette rénovation s'imposait. Elle confère au syndicat un caractère moderne et dynamique, et lui permet de travailler dans des conditions optimales donc favorables au rendement". **Joseph Castelli** a par ailleurs félicité la secrétaire de direction **Maguy Hourtolou**, et la responsable de l'accueil **Anne Poli**, qui "ont eu carte blanche pour mener à bien ces travaux d'aménagement et l'ont fait avec beaucoup de goût et d'efficacité".

Rappelons que le syndicat est propriétaire du réseau d'eau potable du territoire et que sa gestion est confiée à **Kyrnolia** qui assure le contrat d'affermage. Cette collectivité qui regroupe 6800 abonnés est à l'orée de nouveaux enjeux comme le précisait **Joseph Castelli** : "Nous avons franchi une étape cruciale liée au développement démographique. Dans les mois à venir l'investissement sera fondamental avec 5 millions de travaux en rénovation de l'existant et la création d'un nouveau réservoir dont l'étude en cours devra définir l'emplacement".

Un sympathique apéritif dînatoire clôturait cette inauguration.

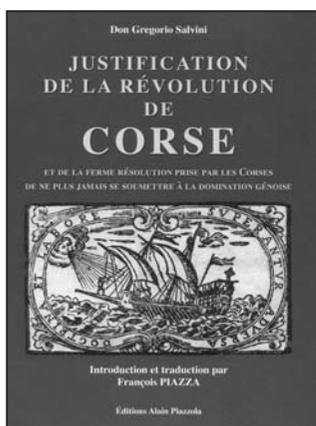


Lors de l'inauguration en présence des élus et des personnels

Pour joindre le syndicat intercommunal de Casinca-Moriani composer le 04.95.36.96.54.

MOSAÏQUE

PAR MARIUS MURACCIOLI



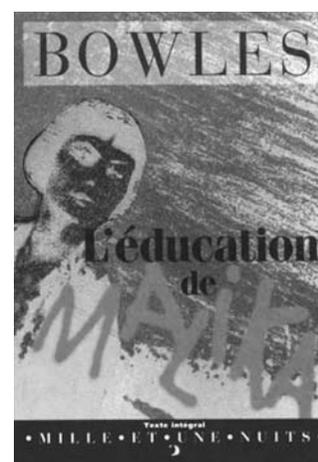
● JUSTIFICATION DE LA RÉVOLUTION DE CORSE

La **Giustificazione** est le principal ouvrage de justification de la **Révolution de Corse**. Écrit par un ecclésiastique, en plein **siècle des Lumières**, il ne fonde pas son argumentation sur les principes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais sur des principes théologiques... Voilà informé le lecteur qui ne manquera pas de trouver agréable la traduction par **François Piazza** du livre publié en 1758 par **Don Gregorio Salvini** «*Giustificazione della rivoluzione di Corsica e della ferma risoluzione presa da Corsi di mai piu' sottomettersi al dominio di Genova... Justification de la Révolution de Corse et de la ferme résolution par les Corses de ne plus jamais se soumettre à la domination génoise*». Le maître de conférence qui enseigne la langue et la littérature italiennes à l'**université de Corse** souligne dans son introduction que le débat sur les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes, ouvert en 1731 à **Gênes** avec la publication de l'ouvrage «*Ragguagli dei Tumulti succeduti in Corsica*» constituant une réponse au **Disinganno**, s'achève avec la publication de la **Giustificazione**. L'**abbé Salvini** y dénonce l'attitude des **Sérénissimes Seigneurs de Gênes** : «*Ils mettent le monde entier en fureur pour se donner raisons contre les entreprises des Corses. Ils crient haut et fort que les Corses par un caractère séditieux et inconstant se sont rebellés contre*

leur Prince légitime et naturel ; contre un prince qui les a toujours traités avec une bonté et une bienveillance extrêmes, qui les a aimés comme une mère aimante peut aimer ses jeunes. Si cela était vrai, il faudrait faire disparaître les Corses de la Terre comme les plus scélérats des hommes. Il faudrait en faire une peinture telle qu'elle servît d'exemple salutaire à toutes les nations de l'Univers pour leur apprendre la fidélité, le respect, l'amour que chaque sujet doit à son Prince comme à son père et à son guide...» Parmi les principaux reproches que le justificateur fait à **Gênes** : l'exclusion des **Corses** de tous les emplois et charges de l'île, la nullité des fonctionnaires envoyés en **Corse**, l'exploitation des richesses du pays, l'absence de l'instruction, la mauvaise qualité de la justice. «*Justification de la Révolution de Corse*», Editions **Alain Piazzola**.

● VOYAGE INITIATIQUE

La nouvelle «*L'éducation de Malika*» est extraite de «*Réveillon à Tanger*». **Paul Bowles** dresse le portrait d'une jeune Marocaine aux prises avec la civilisation occidentale. Voyage sentimental et initiatique de la jolie **Malika** qui accepte de suivre un étranger qu'elle vient à peine de croiser un jour de marché. C'est le début d'une nouvelle vie qui l'entraîne de **Tanger** à **Paris, Milan, Madrid**, à la découverte du monde, de ses plaisirs comme de ses cruautés, et surtout à la découverte d'elle-même, jusqu'à son retour dans sa ville natale, au **Maroc**, dont l'aspect nouveau lui brouille les idées : «*On avait déplacé le marché, elle ne le trouvait nulle part et sentit monter en elle un grand courant d'indignation devant cette trahison*». Elle alla ensuite jusqu'à une petite place d'où elle espérait apercevoir la maison de sa mère : «*Elle avait beau chercher, les rayons de la lune ne semblaient pas l'atteindre et elle ne parvenait pas à la distinguer. Elle reprit la route en se dépêchant, déjà envahie par une intuition de cauchemar*». L'intuition allait s'avérer réalité !



● PLACE À LA LITTÉRATURE RUSSE

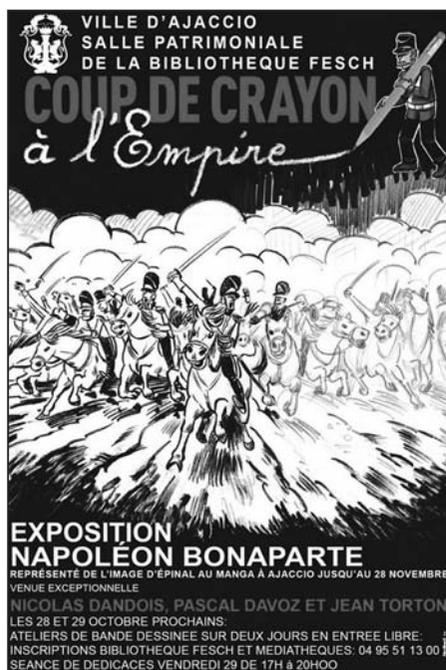
Les habitués - ils sont nombreux - d'**Entrée Livre**, l'incontournable animation proposée par le secteur adulte de la **bibliothèque centrale de Bastia**, sont informés que le prochain rendez-vous du mardi 2 novembre sera consacré à la littérature russe, préfigurant un autre rendez-vous, au mois de décembre, dont nous aurons l'occasion et le plaisir de reparler, rendez-vous au cours duquel il sera question de la **Russie**, avec expositions, livres, et conférences... En attendant, renouons avec l'un des grands de la littérature russe, **Léon Tolstoï**. Dans «*Enfance. Adolescence. Jeunesse*» le très jeune homme qu'il était voyait dans l'écriture le seul moyen de se libérer de ses chaînes et d'aborder l'âge d'homme. Comme ses études, les affaires de cœur l'occupèrent : «*Je fus amoureux trois fois. Une fois, je m'épris passionnément d'une dame très forte que j'avais vue au mariage de Freitag ; en conséquence, tous les mardis et tous les vendredis, jours où elle montait, je venais au manège pour la voir, mais chaque fois j'avais tellement peur qu'elle ne m'aperçût et pour cette raison me tenais toujours si loin d'elle et m'enfuyais si vite des endroits où elle devait passer, me détournais avec tant de désinvolture lorsqu'elle regardait dans ma direction que je n'examinais même pas son visage avec attention, et qu'à l'heure actuelle j'ignore encore si elle était vraiment jolie ou non*».

Fin octobre à Ajaccio et Bastia

I Chjami Aghjalesi

Et les Chœurs de l'Armée Rouge

Incontestablement, **Chjami Aghjalesi** compte parmi les groupes-phares de la chanson corse. Entre tradition et modernité, cette formation artistique fondée en 1977 prend ses racines dans le quartier **San Ghjiseppu de Bastia** et a su rayonner à travers toute l'île et bien au-delà, avec des centaines de concerts épiques aux quatre coins du monde. Leur premier 33 tours, **«Nant'à u solcu di a Storia»**, est publié en 1979. *«Celui-ci témoigne d'une véritable volonté des artistes de perpétuer la mémoire et les traditions du peuple corse, tout en participant au mouvement de renaissance culturelle engagé depuis le début des années 1970 par le groupe Canta U Populu Corsu».*



La **Municipalité d' Ajaccio**, soucieuse d'enrichir la dynamique culturelle initiée autour du personnage de **Napoléon Bonaparte**, propose l'exposition **«Coup de crayon à l'Empire»** dans la salle patrimoniale de la **Bibliothèque Fesch** jusqu'au 28 novembre 2010. Nul doute que cette exposition, création du **musée Wellington à Waterloo**, offrira au public, avec brio, l'épopée napoléonienne et ses principaux acteurs par le biais de la bande dessinée... Une initiative qui s'inscrit dans le cadre des liens d'amitié tissés avec la Ville de **Waterloo** à travers la **Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes**.

En l'espace de onze albums et d'un DVD paru à l'occasion des 30 ans du groupe, les **«Chjami»** - comme on les appelle plus communément - ont composé une œuvre originale, mâtinée d'influences méditerranéennes, sud-américaines et slaves. Ces talentueux chanteurs et musiciens sont également de fins adeptes et d'authentiques ambassadeurs de la polyphonie dont ils parsèment subtilement chacun de leur opus ; **«Cantu Sacru»** (1991) est une référence en la matière.

Bientôt, la sortie dans les bacs du nouvel album - tant attendu - **«Sventulerà»** enchantera le public insulaire avec un univers de création identitaire et universel, fidèle à l'esprit **Chjami Aghjalesi**. À la fin du mois, le groupe accueillera la tournée mondiale des **Chœurs de l'Armée Rouge** pour quatre représentations inédites, en partenariat avec **Radio Alta Frequenza**. Deux pre-



miers rendez-vous au **Cinéma Théâtre Empire d' Ajaccio** le samedi 30 octobre et deux autres au **Théâtre municipal de Bastia** le dimanche 31 octobre. Location des places dès à présent auprès des points de vente habituels.

<http://www.chjami-aghjalesi.com/>

Jusqu'au 28 novembre à Ajaccio

Coup de crayon à l'Empire

Une expo incontournable

La bande dessinée napoléonienne a suivi l'évolution de l'histoire générale du 9^e Art. **Fer de lance de l'Imagerie d'Epinal**, l'épopée napoléonienne a également été une grande source d'inspiration pour des dessinateurs comme **Job**, **Raymond de la Nézière** ou **Caran d'Ache** que l'on considère comme des précurseurs très célèbres de la BD.

Les magazines **Tintin**, **Spirou** et **Pilote** ont offert à la bande dessinée une place de choix dans leurs pages durant une grande partie de la seconde moitié du XX^e siècle. Profitant d'un intérêt sans faille pour cette période *«porteuse en termes de ventes»*, illustrateurs et scénaristes vont explorer nombre de sujets et mettre en scène des personnages emblématiques.

La création d'histoires courtes sur ces auteurs - pas toujours très connus - est un exercice presque obligé pour les dessinateurs qui rejoignent les équipes de rédaction de ces magazines aujourd'hui mondialement reconnus. Avec la création d'un manga consacré à **Napoléon**, la boucle est bouclée ; tous les types de bande dessinée ont évolué l'Empire. Même au **Japon**, **Napoléon**

et les personnalités de l'époque deviennent des héros mythiques d'un lectorat prioritairement jeune !

<http://www.ajaccio.fr/>



PLEINS FEUX / PAR M.V

Les 10 ans d'Arte Flamenco



Dominique Abel ouvrira le bal, le 3 décembre à 19h, avec la projection de son documentaire «*Je serai flamenca*» qui, tout en mettant en scène le clan familial, décrit le processus de transmission de cette culture orale. Dans la foulée, à partir de 21h,

du collège **Saint Joseph**. Enfin, le dimanche 5 décembre, une *master class* est organisée au **Centre Culturel Una Volta**, avec les artistes invités, lesquels animeront des séances destinées à un public de niveau débutant ainsi qu'à des danseurs plus avancés (ayant 3 ans de pratique). Le chant et les percussions seront également au cœur de cette *master class*. Pour plus de détails sur le programme et pour réserver, contacter le **06 34 1749 32**.

« *NOUS PROPOSONS DE MÊLER LES EXPRESSIONS POUR EN EXTRAIRE L'ESSENCE ET FAIRE SURGIR L'INDICIBLE DANS LE MOUVEMENT ET LA MUSIQUE.* » **L'ÉQUIPE D'ARTE FLAMENCO**

Isabel Cortes, accompagnée du «*cantaor gitan*» **Luis de Almeria**, investira la scène du théâtre municipal pour nous donner à voir son spectacle «*Tablao*». Le lendemain, à partir de 20h30, **Bastia** s'embrasera aux sons et aux rythmes d'une nuit flamenca portée par **Paca Santiago, La Torito et Angel Lopez** au sein d'**Abiyelar**, troupe qui, aux côtés de ces 3 danseurs à la carrière internationale, ne rassemble pas moins de 7 musiciens. A noter également : la tenue d'une exposition intitulée «*Moviminetos mezcaldas*», réunissant de nombreux artistes (peintres, sculpteurs, photographes ou graphistes) dont **José Lorenzi, Gabrielle Mamberti-Emge**, ou encore **Antoinette Nicolini**. Une exposition à laquelle participeront également les élèves

L'association

Créée en 2000 sous l'impulsion de **Dominique Antonini**, professeur de danse classique à **Bastia** et aujourd'hui Présidente de l'association, **Arte Flamenco** propose un enseignement du flamenco et des *sevillanas*. L'association, qui cherche à favoriser les échanges culturels, ne manque pas d'organiser des stages à l'étranger. Elle regroupe aujourd'hui 60 adhérents, ses ateliers étant principalement animés à **Bastia**, au **Centre Culturel Una Volta** et au **Cosoc du Fango**, ainsi qu'à **Biguglia**, salle **Saint-Exupéry**.

23 ANS DE DÉMARRAGES À 3H DU MATIN,
23 ANS DE RENAULT.

RENAULT KANGOO EXPRESS COMPACT dCi 70
8200€ HT⁽¹⁾ - 500€⁽²⁾
SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VOITURE A + DE 10 ANS

UTILITAIRES RENAULT, INCROYABLE DEPUIS 1901

Découvrez également la gamme des véhicules utilitaires, la plus large du marché, chez votre concessionnaire⁽³⁾

(1) Prix conseillé pour un Kangoo Express Compact Générique dCi 70 8 200€ HT incluant la remise Renault de 2700€ HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2181 -04 au 28/09/2010 de 11900 € HT. Offre valable jusqu'au 31/12/2010, non cumulable, réservé aux artisans, commerçant et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles)valable dans le réseau Renault participant. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Nombre de caisses/transmissions VU hors dérivés VP à fin juillet 2010.



DORIA AUTOMOBILES s.a.s

Av. de la Libération - Lupino - Tél. 04 95 30 13 00
Casatorra - RN 193 - Biguglia - Tél. 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

24

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé établi le 08 octobre 2010 à Bastia, enregistré le 14 octobre 2010 bordereau N°2010/1081, case N°7, il a été constitué une Société Civile Professionnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI D.P

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 1000 euros

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Gérant : Madame MAINETTI Dominique épouse SUZZARINI de nationalité française, née le 23 août 1964 à Bastia (Haute Corse), ON (92), demeurant Résidence Le Beaulieu, Batiment B, 20200 PIETRANERA

Siège social : Résidence Le Beaulieu Batiment B 20200 PIETRANERA

Objet : La société a pour objet la propriété, l'administration et l'exploitation par vente, bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société.

Et généralement tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société et notamment toute constitution d'hypothèque ou autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Pour la réalisation de cet objet, la gérance peut effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le gérant.

26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 octobre 2010, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière (S.C.I.)

Dénomination sociale : U CASTELLU

Durée : 99 ans

Siège social : Villa Bellagamba, Renaghjolo de Palavese, 20137 Porto Vecchio

Capital social : 100 euros

Objet : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition, la construction, la vente, la promotion, la gestion de tous biens immobiliers et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Gérant : Madame Sandra MONTI, Villa Bellagamba, Renaghjolo de Palavese, 20137 Porto-Vecchio.

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Le gérant,

45

A.C.S

AJACCIO CAR SYSTEM

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 8000 euros

Siège : Route de Mezzavia

20090 Ajaccio (Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 15 octobre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : A.C.S - AJACCIO CAR SYSTEM

Siège : Ajaccio 20090 (Corse du Sud), Route de Mezzavia

Objet : La société a pour objet toutes activités relatives à l'entretien de véhicules automobiles, vente de composants et accessoires

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmissions de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

Capital : 8000 euros divisé en 80 parts de 100 euros chacune, entièrement libéré

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée Monsieur Vincent Padovani, demeurant à Carbuccia 20133 (Corse du Sud), Gare de Carbuccia

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

44

LE PANORAMA

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 5100 euros

Siège : Porto Marine

20150 Ota (Corse du Sud)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio, du 15 octobre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : LE PANORAMA

Siège : Ota 20150 (Corse du Sud), Porto Marine

Objet : La société a pour objet toutes activités relatives à la location et à la sous-location à durée variable de tous biens immobiliers ou non

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Transmissions de parts : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

Capital : 5100 euros divisé en 510 parts de 10 euros chacune, entièrement libéré

Apports : Exclusivement en numéraire
Gérance : Est nommée Gérant de la Société pour une durée illimitée, Mademoiselle Christel Alessandri, demeurant à Porto (Corse du Sud), commune d'Ota

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

56

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Sarrola-Carcopino en date du 11/10/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI

DENOMINATION : CARCOPINO

SIÈGE SOCIAL : Hameau de Carcopino

- 20167 SARROLA CARCOPINO

OBJET : L'acquisition et la location de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance,
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1000 euros

GÉRANCE : - Sylvain Mathieu CARCOPINO, demeurant Hameau Carcopino - 20167 SARROLA CARCOPINO,

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le gérant.

08

SCI "SR"

Société Civile au capital de 2000 euros

Siège social : PETRA GROSSA - 20114 Figari

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Figari du 26 octobre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI " SR "

Forme sociale : Société Civile

Siège social : PETRA GROSSA, 20114 FIGARI,

Objet social : - la location de maisons édifiées ou à édifier sur un terrain sis à PETRA GROSSA, 20114 FIGARI, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie de création, d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Monsieur Roch SIMONI, demeurant à PETRA GROSSA, 20114 FIGARI

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales,

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

17

EUROPA SURGREFFAGE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : LOTISSEMENT MAROSELLI

20239 Rutali

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à SAN GIULIANU le 23 août 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : EUROPA SURGREFFAGE

Siège social : LOTISSEMENT MAROSELLI, 20239 RUTALI

Objet social : Activité de greffage, surgreffage, taille, entretien des vignobles et toutes autres cultures ;

- Toute activité de mise en valeur des terrains agricoles et des activités de l'agriculture.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3000 euros

Gérance : Monsieur François MAROSELLI

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance,

13

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Corte du 05/10/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DONNA DEA

Siège social : 13, Cours Paoli 20250 CORTE

Objet social : Vêtements, prêt à porter, maroquinerie, chaussures et accessoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Danielle REIG (épouse DE NOBILI), demeurant Résidence La Citadelle, Bât A, 20250 CORTE

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La Gérance,

31

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL "CA.MU"

Siège : C/o Hôtel U Liamone, Route de Treperi, 20217 Saint-Florent

Objet : La restauration

Durée : 99 années

Capital : 100 euros

Gérance : Mme Sanchez épouse Alligner Muriel, et Mme Gasquet épouse Mei Carole

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD 557 Calibrage et rectification du tracé entre le PR 1.7 et le PR 2.2 - Canton d'OLMETO

Référence acheteur : 2010-089

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution adapté

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité/étendue : Ces travaux comprennent la réalisation de Terrassements en déblais (2700m³), purges du fond de forme (100m³), fourniture et pose de clôtures (300ml), scarification de chaussée existante (2500m²), fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/20 (1100 t), impregnation à l'émulsion (3300m²), fourniture et mise en oeuvre de BBSG0/10 (450 t), réalisation d'assainissement béton D 600 (4ml), création de puisard (1 unité), réalisation de fossés bétonnés (550ml).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

- Financement sur les fonds propres de la collectivité

- Délai global de paiement de 30 jours ;

- Prix fermes et actualisables

Forme juridique : solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

40 % : Prix des prestations

40 % : Valeur technique

20 % : Délais

Dossier à retirer :

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Pôle Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc

3ème étage

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 29 80 61

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

web : http://www.cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 16/11/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : décembre 2010

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde».

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place).

Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont sauf les plans à demander au correspondant.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Organe chargé des procédures de médiation : COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 14/10/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

18

**AVIS D'APPORT
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 1er Avril 2010, Madame MARANELLI Séverine a apporté à la société «BRISE DE MER», société à responsabilité limitée en formation, au capital de 584.000 euros, dont le siège est domicilié Lieu-dit Porto, 20150 Ota, un fonds commercial d'« hôtel-restaurant » exploité lieu-dit Porto à Ota immatriculé au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 327 315 230, estimé à un montant de 578.954 euros.

Cet apport est effectué moyennant l'attribution de 5780 parts de 100 euros chacune et d'une prime d'émission de 954 euros. La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 106.177 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour Avis, Le Gérant.

04

COMMUNE DE RIVENTOSA (20250)**Projet de création d'une Association Foncière Pastorale****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Avis est donné de la réalisation, du 18 octobre au 06 novembre 2010 inclus, d'une enquête publique sur le projet de constitution d'une Association Foncière Pastorale Autorisée dans la commune de RIVENTOSA.

Les pièces de ce projet seront déposées à la mairie de la commune de RIVENTOSA, où les intéressés pourront en prendre connaissance les mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, il sera déposé à la mairie de RIVENTOSA, un registre destiné à recevoir toutes les observations des propriétaires des terrains susceptibles d'être inclus dans le périmètre et de toute autre personne intéressée.

Tous les propriétaires de terres comprises dans le périmètre intéressé sont convoqués en assemblée constitutive le samedi 15 janvier 2011 à 10 heures, à la mairie de RIVENTOSA, en vue de délibérer sur la constitution de l'Association Foncière Pastorale Autorisée projetée.

Les propriétaires de terres incluses dans le périmètre de l'association projetée sont informés :

* qu'à défaut d'avoir fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le jour de réunion de l'assemblée constitutive, ou de l'avoir le cas échéant manifestée par un vote à l'assemblée constitutive, ils seront réputés favorables à la création de l'association.

* qu'ils ne peuvent plus procéder au boisement de ces terres à partir de l'ouverture de l'enquête jusqu'à l'intervention de la décision préfectorale et pendant un délai d'un an au plus.

21

ROSSI DIFFUSION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 60.979.61 EUROS
SIEGE SOCIAL : PRUNETE
20221 CERVIONE (HAUTE CORSE)
325 856 185 RCS BASTIA

Aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010, il a été pris acte du départ à la retraite de Monsieur Daniel BENAÏT, commissaire aux comptes titulaire, et la nomination de Madame ARRIGHI Marie Ange demeurant à AJACCIO - 5 rue Paul Colonna d'Istria, Immeuble l'Arc en Ciel 20090 Corse du Sud, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011. Monsieur POLI Philippe demeurant à AJACCIO - 5 rue Paul Colonna d'Istria, Immeuble l'Arc en Ciel 20090 Corse du Sud, reste Commissaire aux comptes suppléant jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2011. Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis, Le Président.

MASTER

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Crucetta
20290 Lucciana (Haute Corse)
510 689 128 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2010, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01 Septembre 2010, aux activités suivantes : « Brasserie - Snack - Petite restauration - Glacier »

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Nouvelle mention : La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de débit de boissons de Quatrième Catégorie.....inchangé jusqu'à.....catégorie.

- La création, l'acquisition, la location et l'exploitation de tous fonds de commerce de Brasserie Snack - Petite restauration - Glacier.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

« MANOLE »

SCI au capital de 200 euros
Siège social : Ceppo d'Ogliastro
20117 ECCICA SUARELLA
Transféré : Résidence Laetizia V
Le Panoramic - Bâtiment A - 20000 Ajaccio
499 395 358 RCS Ajaccio

D'un PV d'AG Mixte du 18/10/2010, il résulte que :

- Fabrice AICARDI demeurant Rés. PRIMAVERA - Imm. ALBA - Parc BERTHAULT - 20000 AJACCIO, a été nommé gérant, en remplacement de Marie-Laure, Géraldine AICARDI, gérante démissionnaire.

- Le siège social a été transféré de Ceppo d'Ogliastro - 20117 ECCICA SUARELLA, à Rés. Laetizia V, Le Panoramic - Bât. A - 20000 AJACCIO. En conséquence, il y a eu lieu de modifier l'article 4 des statuts.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

DIVERTIS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : Castello Brandò
20222 Erbalunga
RCS Bastia : 443 360 813 00010 - APE 526 G

RECTIFICATIF

A l'annonce légale n°43, parue dans le Journal l'Informateur Corse Nouvelle du 15/10/2010 au 21/10/2010 - N°6334

Suivant procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 11 octobre 2010, il résulte que :

Première résolution :**Objet social - Ancienne mention :**

La société a pour objet : Achat et revente de coloriages, DVD, souvenirs, bijoux fantaisie, articles divers, K7 vidéo, vente de bois, débroussaillage, démaquillage, entretien de sentier,

Deuxième résolution :**Objet social - Nouvelle mention :**

La société a pour objet : Vente de bois, débroussaillage, démaquillage, entretien de sentier, maçonnerie générale, curage, plomberie, création et entretien de piste, terrassement, travaux d'assainissement, eau potable et pluvial.

Troisième résolution : Changement de dénomination sociale :

Aux termes de cette même assemblée les associés ont décidé le changement de dénomination sociale qui sera désormais : **CAP ENVIRONNEMENT**. Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence. Mention au RCS Bastia.

CONSEIL GENERAL**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Objet : Canton des Deux Sevi - RD 124 OTA - TRAVAUX D'AMENAGEMENTS.

Référence acheteur : 2010-057

Nature du marché :

Travaux - Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

40 % : Prix des prestations

10 % : Délais

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

Remise des offres : 23/08/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 16/09/2010

Marché n° : 2010-099

SARL SPANU et Frères mandataire du groupement SARL SPANU et Frères /SARL U QUERCIU - Lot Bartoletto-St Jean de Pisciatello - 20117 Cauro

Montant : 204.650,00 Euros HT

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Envoi le 15/10/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTES CONJOINTES**

**PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET PARCELLAIRE CONCERNANT
L'ACQUISITION PAR VOIE D'EXPROPRIATION
D'UN IMMEUBLE CADASTRE F 156
EN VUE DE LA CREATION D'UNE AIRE
DE STATIONNEMENT ET D'UN ESPACE PUBLIC**

PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA

2ème insertion,

Le sous-préfet de CALVI (Haute-Corse),

informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2010/85 en date du 30 septembre 2010, il sera procédé sur la commune de San Gavino Di Tenda à une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire du projet d'acquisition par voie d'expropriation de l'immeuble cadastré F n°156 sur le territoire de la commune de San Gavino Di Tenda.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes, seront déposés en mairie de San Gavino Di Tenda du mercredi 20 octobre au lundi 22 novembre 2010 inclus, soit pendant trente-quatre jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de San Gavino Di Tenda, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public, ou adressées par écrit au maire ou au commissaire enquêteur qui les joindront au registre.

Madame Caroline DE LUCIA, domiciliée Résidence U Veranu, Bât. B, Chemin du Fort Lacroix, à BASTIA (20200), désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de San Gavino Di Tenda les :

* mercredi 20 octobre 2010 de 13 H à 17 H

* mercredi 17 novembre 2010 de 13 H à 17 H

* lundi 22 novembre 2010 de 9 H à 12 H

A l'expiration de l'enquête le dossier sera transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de CALVI. Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de San Gavino Di Tenda et à la sous-préfecture de CALVI, où toute personne physique ou morale pourra en demander communication.

Email : al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : E T X

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : "Ajaccio Copy Express", Mme Martine Huysmans, 18, rue du Dr. Del Pellegrino, 20090 Ajaccio

Objet : Travaux d'étanchéité, travaux de toiture, de terrasse et d'isolation

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Periault Eric Charles, demeurant Les Coteaux de Timizzolo, Villa N°52, 20090 Ajaccio, né le 01/08/1976, à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, célibataire

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

SD MACHIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège : 9, Chemin du Fiumicellu
20200 San Martino di Lota
508 571 924 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

La gérance,

GAEC reconnu DONSIMONI

Capital : 90.000 euros
Siège : Chez M. Donsimoni
U Boscu - 20239 Rutali
RCS Bastia : 382 704 963

**MODIFICATION
DU CAPITAL**

L'AGE en date du 08/10/2010, a décidé d'augmenter le capital de 4500 euros pour le porter à 94.500 euros, en créant 300 nouvelles parts sociales attribuées, en contre partie de son apport en nature à : Monsieur Giansily Jean-Luc, nouvel associé qu'elle agréé.

SCI BALCONCHELLO

Capital : 48.021,44 euros
Route de la Mer - 20240 Ghisonaccia
RCS Bastia : 350 590 147

**MODIFICATION
DE LA GERANCE**

L'AGE du 04/10/2010, a décidé la révocation du mandat de gérance de M. Cattini Joseph, Mme Catala Martine demeure unique gérante.

A STELLINA

SARL au capital de 1000 Euros
Route de Pinarellu
20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio
522985753 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 septembre 2010, il a été pris acte de la nomination de Madame Nathalie SANTONI, demeurant Résidence Fontana Vecchia, Rue du Commandant l'Herminier 20137 Porto Vecchio en qualité de nouveau gérant, à compter du 18 septembre 2010 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Didier LORENZINI, démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

EARL DILUNA ET FILS

Capital : 42.685,72 euros
Siège : Route de l'Aéroport
Mezzana - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 414314765

**TRANSFERT
DE SIEGE SOCIAL**

L'AGE en date du 09/10/2010 a décidé le transfert du siège chez M. Di Luna Eugène, Lieu-dit Suertolo, 20215 Vescovato.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Par jugement en date du 12/10/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Mattei David Pierre René
Négoce Habitat
Avenue Valrose - 20290 Borgo

Activité : Pose avec ou sans fourniture menuiserie aluminium et PVC
RM : N°392 659 579, (366.06.2B)
Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Philippe Marchioni

Juge commissaire suppléant :

Mme MA Fouquet

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Par jugement en date du 12/10/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Becherigui Abdallah
Immeuble Fiumorbo Entrée A
20240 Ghisonaccia

Activité : Travaux de menuiserie générale
RM : N°500 108 030, (430.07.2B)
Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

**DEPÔT DE L'ETAT
DE COLLOCATION**

LJ 4151451

SA Société Corse de Tourisme et d'Hôtellerie
"SCTH" (R)
Alba Serena
20230 Poggio Mezzana
RCS Bastia / RM : N°327 436 853 83 B 85

Dépôt de l'Etat de Collocation

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le mandataire liquidateur a déposé au Greffe le 05/08/2010, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue. Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de Dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE SANTA MARIA POGGIO****CAPTAGE DE COTONE**

1ère insertion.

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-253-0005 en date du 10 septembre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de SANTA MARIA POGGIO, avec établissement des périmètres de protection du captage sus visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de SANTA MARIA POGGIO, pendant 15 jours du **mardi 02 novembre au mardi 16 novembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur ZYAD ALAMY, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de SANTA MARIA POGGIO**

20221 Santa Maria Poggio

* Mardi 02 novembre 2010 : de 8h30 à 12h

* Lundi 08 novembre 2010 : de 8h30 à 12h

* Mardi 16 novembre 2010 : de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de SANTA MARIA POGGIO, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 11.10.2010
Le Sous-Préfet de CORTE.

**Communauté de Communes
E Cinque Pieve di Balagna****AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Communauté de communes Di E Cinque Pieve di Balagna
Château Malaspina
20226 BELGODERE

Personne responsable du marché : Monsieur le Président de la Communauté de Communes

Objet du marché :

Missions géotechniques G0-G12 relatives à la réalisation d'une déchetterie intercommunale à Lama

Mode de passation du marché : Procédure adaptée article 28 du Code des Marchés Publics.

Mode de règlement :

Mandat administratif sous 30 jours à compter de la date de réception de la facture après réalisation des prestations.

Critères de choix :

Garanties et capacités techniques (10%)
Critère technique au vu du mémoire explicatif (20 %)
Prix des prestations détaillées (50%)
Délais d'exécution des prestations (20%)

Obtenir le dossier de consultation et des renseignements complémentaires :

Communauté de communes Di E Cinque Pieve di Balagna, Château Malaspina, 20226 Belgodere - Tél : 04 95 61 39 39 - am.mosconi@cc-5-pieve.fr

Conditions de remise des offres : les plis devront parvenir à l'adresse ci-dessous, sous format papier avant la date et l'heure limite.

Date limite de réception des offres : Lundi 15 novembre 2010 à 12h00.

Date d'envoi de l'avis à la publication : Vendredi 15 octobre 2010

Notre Site Internet : www.corse-information.info

B. LEONELLI

Avocat - 40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67 - Fax : 04 95 32 79 15

LIBRE SERVICE NAPOLEON

SARL au capital de 7622,45 euros
Porté à 180.000 euros
Siège : 24, rue Napoléon - Bastia (20200)
RCS Bastia : N°B 415 222 033

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 octobre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de Bastia (20200), 24, rue Napoléon, à **Lucciana (20290), Lotissement "La Maranica", "Plage de la Marana", Lot N°186**, à compter du 15.10.2010 et de modifier l'article 4 des statuts.

Cette même assemblée a également décidé d'augmenter à compter du même jour, le capital social de la société de 7622,45 euros pour le porter à 180.000 euros par voie d'incorporation de réserves pour une somme de 172.378 euros, cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de 15,24 euros à 360 euros.

L'article 7 est ainsi modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7622,45 euros, il est divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 180.000 euros, il est divisé en 500 parts sociales de 360 euros chacune.

Pour avis, le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Ajaccio, en date du 12 octobre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : JELO HOME

Siège social : Ajaccio (Corse), 3, rue Rossi

Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers ;

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Laurent Linza, demeurant à Ajaccio (Corse), 3, rue Rossi ; Mme Jessica Peres, demeurant à Ajaccio (Corse), 3, rue Rossi.

Agrement des cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis, Le gérant.

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce (AL 42), parue le 10/09/2010, concernant l'apport partiel d'actif soumis au régime des apports en nature de l'Association APAVE SUEUROPE au profit d'APAVE SUREUROPE SAS.

Il fallait lire l'adresse suivante : ".....activité exploitée notamment à Route de Mezzavia, Immeuble Ivoire, 20090 Ajaccio".

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Région Corse - SAFER CORSE

Maison de l'Agriculture - 15, Avenue Jean ZUCCARELLI
20200 Bastia
S.A. au Capital de 598.864 euros

Publication effectuée en application de la Circulaire Interministérielle du 09 Juillet 1975, sur la publicité préalable aux attributions, par cession ou par substitution des biens vendus par la SAFER Corse en disposition de l'Article 7, paragraphe 1, avant-dernier alinéa de la Loi modifiée du 8 Août 1962, à l'intention de tout candidat à la rétrocession d'un lot agricole, qui devra se présenter à la SAFER Corse où tous compléments d'information pourront lui être donnés.

DEPOT DE CANDIDATURES :

Sur rendez-vous en téléphonant dès LE 25 OCTOBRE 2010 au : 04/95/20/45/21 pour la Corse du Sud et au 04/95/32/36/24 pour la Haute-Corse.

Les personnes intéressées sont priées de déposer leur candidature au plus tard LE 15 NOVEMBRE 2010, délai de rigueur.

Cet avis ne saurait en aucun cas être considéré comme un engagement de la SAFER Corse à l'égard des candidats.

Les propriétés ci-après désignées sont mises en attribution et en location sous réserve de la bonne finalité des opérations d'acquisitions par la SAFER Corse.

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

Commune d'ANTISANTI :

Lieudit Pietri Alzi, d'une superficie de 9Ha35a00ca, cadastrés Section YI, n° 4, en nature de Clémentiniers, vigne, maquis, classement à l'urbanisme : Zone Agricole.

Commune d'AREGNO :

Lieudits Teja Marinca, Poggiolo, d'une superficie de 8Ha62a15ca, cadastrés Section A, n° 41-43-44-659-660-806, en nature de Terre, Friches, comprenant 1 Hangar d'environ 120 m², 1 maisonnette surélevée d'un étage, 1 Pailler, classement à l'urbanisme : c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Communes de BELGODERE et OCCHIATANA :

Lieudits Fiuminalli, Serene, Vadiccio, d'une superficie totale de 58a99ca, cadastrés (Belgodère) Section C, n° 323 (BND)-324/Section B, n° 60, (Occhiatana) Section B, n° 161, en nature de Terre, classement à l'urbanisme : Zone Agricole.

Commune de BORGIO :

Lieudits Quercio, Padule, d'une superficie de 4Ha77a70ca, cadastrés Section A, n° 64-70, en nature de Friches. (BIEN A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL), classement à l'urbanisme : Zone Naturelle (Espace Naturel Sensible).

Commune de CALENZANA : classement à l'urbanisme : Zone Agricole

LOT N° 1 : Lieudits Cogli Tojo, Cafone, d'une superficie de 8Ha90a56ca, cadastrés Section D, n° 84-85-86-343-344, en nature de Friches, maquis, rochers, sur lesquelles sont édifiés 2 anciens paillets (parcelle D 84 & 343).

LOT N° 2 : Lieudits Bianca Lama, Cafone, Cogli Tojo, Saint André, d'une superficie de 6Ha54a58ca, cadastrés Section D, n° 69-73-74-83-99-161-162-360-361, en nature de Terre, friches, maquis.

Commune de CORTE :

Lieudit Letuccio, d'une superficie de 2Ha16a79ca, cadastrés Section G, n° 80-81-82-83-84-85-86-87-88, en nature de Terre, friches, présence quelques chênes, comprenant 1 maison d'habitation d'environ 125 m² (G n° 80) et 1 pailler d'environ 20 m² (G, n° 84).

Commune de GIUNCAGGIO : classement à l'urbanisme : c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique Zone Agricole

LOT N° 1 : Lieudits Campo di Casa, Figa, d'une superficie de 2Ha37a06ca, cadastrés Section B, n° 159p-160-38, en nature de Friches, maquis, quelques châtaigniers.

LOT N° 2 : Lieudits Campo Divido, Diccepolo, Fiura, d'une superficie de 1Ha57a46ca, cadastrés Section A, n° 1-139p-193p, en nature de Friches, maquis, quelques châtaigniers.

LOT N° 3 : Lieudits Smargine, Panicale, d'une superficie de 1Ha80a68ca, cadastrés Section A, n° 91-92-93-94-103-104, en nature de Friches, maquis, quelques châtaigniers.

LOT N° 4 : Lieudits Pugiale, Palmento Bianco, Lugo, Poggiola, Chioso di Pietro, Rude, d'une superficie de 7Ha65a79ca, cadastrés Section A, n° 45-46-47-61-126p-127p-412-413/Section B, n° 5p-6p-7p-97p, en nature de Friches, maquis, quelques châtaigniers.

Commune de MONTE :

Lieudits Costali, Acqua all erbajo, Lerdo, Nocerelle, Ferlaja, Ciglio, Piazze, Sondali, aja alla Costa, Costa, Poggiolo, Cotiglione, Putria, Pietricajo, Valdo, d'une superficie de 3Ha06a90ca, cadastrés Section E, n° 725/section F, n° 425-426-433-434-436-437-441-442-443-444-107-108-109-1178-1179-1180/section G, n° 107-108-1166-734-735-736-1036/section H, n° 161-162-163-181-182-472-487-658-662-663-669-670-671-765-77-778-1104-1105-1106-1116-1319-1320-1321/section I, n° 875, en nature de Maquis, friches, rochers, classement à l'urbanisme : Zone Agricole.

Commune de PIETRICAGGIO :

Lieudits Rondinaja, Rotajo, Merete, Piedilando, Nocete, Reppi, Mursiccia, d'une super-

ficie de 1Ha36a89ca, cadastrés Section A, n° 129/ Section C, n° 623-661-690-694-742-751, en nature de Terre, classement à l'urbanisme : c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Commune de POGGIO-DI-VENACO :

Lieudits Madonina, Mucale, d'une superficie de 66a70ca, cadastrés Section B, n° 9-13, en nature de Terre, classement à l'urbanisme : c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique, Zone Agricole.

Commune de SAN LORENZO :

LOT N° 1 : Lieudit Diceppo, d'une superficie de 1Ha13a58ca, cadastrés Section A, n° 106p, en nature de Friches.

LOT N° 2 : Lieudit Diceppo, d'une superficie de 98a31ca, cadastrés Section A, n° 107p-108p, en nature de Friches, maquis, comprenant 1 maison d'habitation occupée (Hangar transformé en maison d'habitation), classement à l'urbanisme : c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Commune de TRALONCA :

Lieudits Alberelli, Perelli, d'une superficie de 1Ha01a84ca, cadastrés Section B, n° 796-800, en nature de Terre, classement à l'urbanisme : Zone Agricole

Commune de VENZOLASCA :

Lieudit Village, d'une superficie de 21a75ca, cadastrés Section B, n° 1051, en nature de Friches, c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique, Zone Agricole.

Commune de VILLE DI PARASO :

Lieudit Mareta, d'une superficie de 73a55ca, cadastrés Section A, n° 362-361, en nature de Friches avec présence de quelques oliviers, classement à l'urbanisme : Zone Agricole.

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

Propriétés mises en attribution :

Commune de BONIFACIO :

Lieudit(s) «LA SARELLE», d'une superficie de 7ha82a91ca, parcelles cadastrées Section C n°46, et section D n°486-487 en nature de maquis, rochers, classement à l'urbanisme : NR et NE au P.L.U. de la Commune de Bonifacio.

Commune de ZICAVO :

Lieudit(s) «PINNACCIO-FICA NIELLA», d'une superficie de 41a81ca, parcelles cadastrées Section D n°18-22-23, et section E n°540 en nature de friches, ronces, rochers, classement à l'urbanisme : pas de document d'urbanisme sur la Commune de Zicavo, c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Commune de ALATA :

Lieudit(s) «FICHIESNESI», d'une superficie de 28a36ca, parcelles cadastrées Section C n°1816-1818, en nature de maquis. classement à l'urbanisme : zone NC1 au P.L.U. de la commune d'Alata.

Commune de ALATA :

Lieudit(s) «PUZZOLI», d'une superficie de 11ha79a90ca, parcelles cadastrées Section A n°1153-1154-1155, en nature de friches. classement à l'urbanisme : zone N en partie ouest et zone AI au P.L.U. de la commune d'Alata.

Commune de FIGARI :

Lieudit(s) «ACELLONE-CAPETTA», d'une superficie de 16ha 61a 53ca, parcelle cadastrée Section F n° 323-324-325-734, en nature de maquis, chênes verts, rochers, classement à l'urbanisme : hors zone constructible à la Carte Communale de la Commune de Figari.

Commune de PIANA :

Lot 1 : Lieudit(s) «SAN MICHELE», d'une superficie de 70a 91ca, parcelle cadastrée Section F n° 401-403-405-406(*1)-475, en nature de friches + ruine, classement à l'urbanisme : zone NC au P.O.S. de la Commune de PIANA.

*1 : F 406 = la moitié indivis

Lot 2 : Lieudit(s) «TUFELLI», d'une superficie de 26a 87ca, parcelle cadastrée Section D n° 608-444(*2)-610(*3), en nature de rochers-maquis, classement à l'urbanisme : zone 1ND au P.O.S. de la Commune de PIANA.

*2 : D 444 = le sixième indivis
*3 : D 610 = le tiers indivis

Commune de COGGIA :

Lot 1 : Lieudit(s) «GIOVAN BATTISTA», d'une superficie de 15a60ca, parcelle cadastrée Section D n° 215, en nature de prairie, classement à l'urbanisme : La Commune de COGGIA n'a pas de document d'urbanisme, actuellement c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Lot 2 : Lieudit(s) «BUGUNACCIO», d'une superficie de 1ha 12a 23ca, parcelles cadastrées Section B n° 167p, 168p (Biens Non Délimités), en nature de chênes verts, petits maquis, rochers, classement à l'urbanisme : La Commune de COGGIA n'a pas de document d'urbanisme, actuellement c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Lot 3 : Lieudit(s) «PORCO, LAVATOJO, CANELLI, ERBAJO, CAMPO MAJO, ALZI CALIVELLI, VALDO, CHIOSA, TERRICIONE», d'une superficie de 10ha 24a 22ca, parcelles cadastrées Section B n° 49-50-397-401-527-532-533-872-895-901, section C n° 50-68-70, section E n° 67, en nature de châtaigniers, friches, maquis, chênes verts, anciennes parcelles de jardins, rochers, classement à l'urbanisme : La Commune de COGGIA n'a pas de document d'urbanisme, actuellement c'est le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

S.C.L LES ACACIAS

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social : 2, rue Laffitte
78600 MAISONS LAFFITTE
450 939 764 R.C.S. VERSAILLES

Suivant décision en date du 1er juillet 2010, la gérance a décidé de transférer le siège social du 2, rue Laffitte - 78600 Maisons Laffitte, à, **Lieu-dit CHIACONE, 20242 PIETROSO**, à compter du 1er Juillet 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.
Gérance : Murielle LUCIANI demeurant, 22, rue de l'Union - 78600 Maisons Laffitte.

Pour avis, la gérance.

Constitution SSP à Ghisonaccia en date du 18/10/2010 de la **SAS Intuitivi**.
Capital : 20000 Euros - **Siège :** 395 chemin des horizons verts, 20240 Ghisonaccia. **Durée :** 99 ans.

Présidence durée indéterminée nommée par A.G.O du 18/10/2010 : Manfredi Antoine, 395 chemin des horizons verts 20240 Ghisonaccia. **Objet :** Portails internet, services en lignes. **Admission aux Assemblées :** Chaque Actionnaire peut participer aux décisions collectives en personne ou représenté.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. **RCS :** BASTIA

ORGA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 2000 euros
Siège : 17, Avenue du Cardinal Fesch
20000 Ajaccio
479540510 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle karine Gallaire, et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Serge Oregna, demeurant, 10, Résidence Le Candilelli, 20166 Porticcio, pour une durée illimitée.
L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

VINS de 20

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 20.000 euros
Siège : Avenue Noël Franchini
Ajaccio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 503 419 897

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 08 octobre 2010 :

- Le siège social a été transféré d' Ajaccio (Corse du Sud), Mezzavia, Parc d'Activités de Mezzavia - lieu-dit Stagnacciu, à **Ajaccio 20090 (Corse du Sud), Avenue Noël Franchini**, à effet du 1er mai 2010.
Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis,

MAIRIE D'ARBELLARA

ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion.

Par arrêté en date du 9 septembre 2010, considérant que le plan cadastral de la commune ne reflète pas la situation administrative de certaines voies ou portions de voies communales à l'intérieur du Village, le Maire d'ARBELLARA, a décidé d'ouvrir, à compter du **Lundi 18 octobre 2010**, une enquête publique en vue de :

- Déclasser du domaine public communal certaines portions de vieilles voies communales tombées en désuétude en vue de leur cession aux propriétaires riverains ;
- Etablir un plan d'alignement de la strette entre la RD 19 et l'escalier de la mairie, conformément à l'article L.112-1 à L.112-8 et R. 141-4 et R.141-10 du Code de la Voierie Routière ;

Cette enquête publique sera instruite par **Monsieur Laurent CALVET**, Commissaire Enquêteur, conformément au dossier établi par le Cabinet EYSSETTE, géomètre-expert. Les administrés pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations en Mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Afin de répondre aux questions des administrés, **Monsieur Laurent CALVET** Commissaire-Enquêteur, sera présent en Mairie aux dates suivantes :

- Lundi 18 octobre 2010 (jour d'ouverture de l'enquête publique)
- Vendredi 29 octobre 2010
- Vendredi 5 novembre 2010 (jour de clôture de l'enquête publique)

COMMUNE DE CAMPITELLO

20252 Campitello

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

Dénomination et adresse de la collectivité :

Commune de CAMPITELLO - 20252 Campitello

Objet du marché : Prestataire de service - Collecte et transport des ordures ménagères et assimilés vers la décharge de Tallone

Lieu d'exécution : Territoire de la commune de Campitello

Durée : 12 mois à compter de la notification

Date prévisionnelle du début des prestations : Le 1er janvier 2011

Mode de passation : Procédure adaptée (Article 28 du CMP)

Critère de choix : 1. Prix

2. Garanties et capacités professionnelles du candidat

Renseignements et remise des candidatures :

Mairie de CAMPITELLO - 20252 Campitello

Tél/Fax : 04 95 38 74 30

Date limite de réception des offres : Le 10 novembre 2010

Date d'envoi du présent avis : 19 octobre 2010

Le Maire,
B. GRAZIANI

COMMUNE DE LURI

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE

APPEL DE CANDIDATURES

SUIVANT PROCEDURE ADAPTEE

1. Collectivité passant le marché :

Commune de LURI

Téléphone : 04 95 35 00 15 - Télécopie : 04 95 35 05 80

2. Procédure de passation : Marché sur procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics

3. Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection partielle des réseaux d'eau potable à Campu et Santa Severa

4. Date limite de dépôt de candidatures : Mardi 2 Novembre 2010 à 12 heures.

Le candidat remettra un dossier comprenant les attestations justifiant de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2009 et les autres attestations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics

Le candidat produira tout document permettant d'apprécier :

- L'identification du candidat,
 - Ses compétences, ses références et ses moyens humains ou matériels,
 - Une note désignant le chargé d'études et le chargé du suivi du chantier ;
- Le marché sera ensuite négocié avec le candidat retenu

5. Les candidatures doivent être remises ou adressées à :

* Mairie de Luri (20228)

6. Date d'envoi de l'avis à la publication : Vendredi 15 Octobre 2010

Le Maire, Georges GERMONI

SCPA MORELLI MAUREL & ASSOCIES

Diamant III - 2 avenue de Paris - 20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

JEUDI 2 DECEMBRE 2010 à 8 HEURES 30

Corse du Sud - Commune de CASALABRIVA lieudit « Col de Celaccia », les parcelles cadastrées B 932 (227m²) et 1002 (156m²), réunies, et toutes constructions y édifiées.

Soit une maison d'habitation - Rez-de-chaussée en façade avant, terrasse couverte sur toute la longueur ; entrée, cuisine, grand séjour d'environ 30m², avec coin repas escalier vers l'étage - Au-dessus 2 chambres, salle de bain et WC, (Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, et au procès verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", pour consultation).

MISE A PRIX : 30.489.80 euros
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE

Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables

Au cabinet de la S.C.P.A " Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance,

Fait à Ajaccio,
Le 25 octobre 2010,
Pour extrait.

COMMUNE DE SANTA REPARATA DI BALAGNA

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHE DE TRAVAUX

I. Référence de la publication : Annonce n°48, Informateur Corse N°6327

II. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de SANTA REPARATA DI BALAGNA

20220 Santa Reparata di Balagna

Tél : 04 95 60 08 68 - Fax : 04 95 60 49 08

III. Objet du marché :

Rénovation du lavoir et création d'un four au Hameau d'Occiglioni

IV. Type de marché : Exécution

V. Procédure : Adaptée (art. 28 du CMP)

VI. Nombre d'offres reçues : Une (1)

VII. Date d'attribution du marché : 11 octobre 2010

VIII. Montant du marché :

* 99.386,00 euros HT

*107.336,88 euros TTC

IX. Attributaire : S.D.F SAVELLI - Hameau d'Alzia

20220 Santa Reparata di Balagna

X. Date d'envoi de l'avis à la publication chargée de l'insertion :

Le 20 octobre 2010

Le maire,
Ange-François VINCENTELLI.

Département de la Corse du Sud

MAIRIE DE BONIFACIO

Par arrêté n°2010278.0001 en date du 5 octobre 2010, Monsieur le Préfet de la Corse du Sud, **DECIDE** de transférer, sans indemnité le Chemin dénommé "**Chemin de PRUNICIA**", sis sur le territoire de la commune de BONIFACIO, dans le domaine public de ladite commune.

Copie du présent arrêté ainsi que du plan d'alignement sont déposés en Mairie de BONIFACIO et en Sous Préfecture de SARTENE, et mis à la disposition de toute personne intéressée.

Fait à Bonifacio, le 19 octobre 2010

Le Maire,
Vice Président de l'Assemblée de Corse
Jean Charles ORSUCCI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Bastelicaccia en date du 12/10/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SARL
DENOMINATION : « **E.G.D** »
SIÈGE SOCIAL : Quartier Petre Alte, Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA (Corse)
OBJET : L'acquisition et la location de biens immobiliers, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, l'édification de toutes constructions et l'exécution de tous travaux et installations sur les terrains ou dans les immeubles dont elle aura la propriété ou la jouissance,
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : - Geneviève, Annabelle, Maria, Odile Despras, demeurant : Quartier Petre Alte, Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA (Corse)
AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte sous seing privé à Bastia du 8 septembre 2010, il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL PTP DIFFUSION**

Capital : 5055 euros
Siège : ZI Erbajolo, 20200 Bastia
Objet : La société a pour objet :

La représentation commerciale pour son propre compte et celui de ses clients, en ce qui concerne la vente de matériaux du bâtiment et la vente de prestations de services s'y rattachant. Elle pourra effectuer tous travaux de pose dans le domaine du bâtiment.

Offre de service de centre d'affaires, domiciliation, télé-secrétariat, location de bureaux toutes durées...

Durée : 99 ans
Gérance : M. Jean-François Pieri, Rés. Rive Gauche, 20200 Bastia
Immatriculation : En cours au RCS Bastia

Pour avis, le gérant.

SCI Suarone

Société civile en liquidation
 Au capital de 1562,00 euros
 Siège social : route de la plage
 Castellare di Casinca (Haute corse)

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision en date du 2 septembre 2010, les associés ont décidé la dissolution de la société et nommé en qualité de liquidateur, Maître Jean-Paul TRANI dont l'adresse professionnelle est 22 A, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA avec tout pouvoir pour accomplir les opérations de liquidation partage de la SCI.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur où doivent être adressés la correspondance, ainsi que les pièces et actes concernant la liquidation.

Ces pièces et actes seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

SARL NEXUS

RCS BASTIA 510 357 072

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-07-2010 a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1 - A compter du 01/07/2010, Mademoiselle PIETROTTI, associée, née le 26-02-1979 à Bastia (Haute Corse) demeurant à Campo Vallone Mirabilis A - 20620 Biguglia est nommée gérante de la société pour une durée illimitée.

Elle remplace M. Lejosne Francis démissionnaire à compter du 01-07-2010 pour raisons personnelles.

2 - A compter du 01/07/2010 le siège social de la société est fixé à **Campo Vallone Mirabilis A - 20620 BIGUGLIA**. Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social.

3 - A compter du 01-07-2010, l'objet social de la société devient : La société a pour objet en France et à l'étranger : l'achat et la vente de biens, de marchandises de matériels d'équipement, de fournitures administratives et de fournitures diverses à l'attention des professionnels, collectivités et entreprises publiques, associations et particuliers. L'acquisition, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer. La fourniture de toutes prestations liées à l'informatique, la formation dans le domaine informatique ainsi que le recyclage des cartouches d'imprimantes, le toner et toutes fournitures administratives. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

4. La répartition du capital social s'établit comme suit :
 - 50% des parts à Mlle Pietrotti Priscilla
 - 50% des parts à M. Pietrotti Cédric.
 Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.
 Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2010, il a été constituée une société à responsabilité limitée :

DENOMINATION : **BRISE DE MER**
CAPITAL : 584.000 Euros divisé en 5840 parts sociales d'un montant de 100 euros chacune, entièrement souscrites et libérées

SIÈGE SOCIAL : Lieu-dit Porto - 20150 Ota

OBJET : La société a pour objet :
 - l'exploitation d'un fonds de commerce d'hôtel-restaurant

DURÉE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

GERANTS : Madame MARANELLI Séverine est désignée statutairement gérante sans limitation de durée autre que celle de la société.
RCS : Ajaccio

Pour avis,

TOMASINI TRANSPORTS

SARL au capital de 8.000 euros

Porté à 50.000 euros

Siège social : Chemin de Candia - 20090 Ajaccio
 RCS Ajaccio 509 535 720

Aux termes d'une délibération en date du 15/10/2010, il a été décidé :

1*) de transférer le siège social ainsi que son établissement principal de Chemin de Candia 20090 AJACCIO au **Lieu dit Suaralta 20167 SARROLA CARCOPINO (commune de Sarrola Carcopino)**, et ce à compter de ce jour.

2*) D'augmenter le capital social de le capital social a été augmenté d'une somme de 42.000 euros prélevée sur le compte report à nouveau, par création de 420 parts nouvelles, pour être porté à la somme de 50.000 euros.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à Huit Mille euros (8.000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Cinquante Mille euros (50.000 euros).

3*) de nommé en qualité de nouveau gérant Mr Paul, François, Dona TOMASINI demeurant Lotissement Sampiero 1, Appartement N°5, Pietrosella, 20166 PORTICCIO, pour une durée illimitée.

4*) de nommer en qualité de directeur technique :

Mr. Charles, Antoine TOMASINI, demeurant Lot N°5, La Confina 2, 20167 MEZZAVIA, pour une durée illimitée.

Les articles V, VII et XV des statuts ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

SCI "CYMA IMMO"

Siège social : 11, Lotissement Pietra Rossa
 Route Royale - 20600 Bastia
 2005 D 949 RCS Bastia

Aux termes d'une décision du 16/10/2010, le liquidateur a établi les comptes et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia en annexe au RCS.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Mezzavia du 15/10/2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **ESPACE FAMILIAL IMMOBILIER**,

Siège social : RN 194, Lieu dit Pan-chetta 20167 MEZZAVIA,

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1200 euros

Gérance : Monsieur Giovanni DEIANA, demeurant Chemin d'Acqualonga, Caprucio 20167 MEZZAVIA ; Monsieur Sauveur DEIANA, demeurant Villa Rose des Vents, Lotissement Vigna Piana, Coracceddu 20167 AFA,

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

La Gérance,

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès verbal en date du 14/10/2010, l'associé unique de la société **SAMCO**, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé ZI de baléone, 20167 AFA, immatriculée au RCS d' Ajaccio sous le n° 499 406 601, a étendu à compter du même jour l'objet social au négoce de tous types de matériaux et de produits destinés au recyclage et/ou à une valorisation ultérieure, et modifié en conséquence l'article 2 des statuts.

Ancienne mention :

La création et l'exploitation sous toutes ses formes, tant en France qu'à l'étranger, de toutes activités de distribution, de vente, d'installation et pose de matériaux de construction, ainsi que de tous types de matériels, articles, objets et produits destinés à l'agencement, l'aménagement, la rénovation, l'ameublement et la décoration de la maison comme de tout autre bâtiment.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Nouvelle mention :

La création et l'exploitation sous toutes ses formes, tant en France qu'à l'étranger, de toutes activités de distribution, de vente, d'installation et pose de matériaux de construction, ainsi que de tous types de matériels, articles, objets et produits destinés à l'agencement, l'aménagement, la rénovation, l'ameublement et la décoration de la maison comme de tout autre bâtiment ;

Le négoce de tous types de matériaux et de produits destinés au recyclage et/ou à une valorisation ultérieure ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

Pour Avis
 Le Gérant

PB ELECTRICITE

SARL au capital de 22000 Euros
 Res A Signoria, lieu-dit ondella,
 20166 Porticcio
 481740355 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 octobre 2010 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Alain POLI, demeurant Res A Signoria, lieu-dit Ondella 20166 PORTICCIO en qualité de nouveau gérant, à compter du 15 octobre 2010 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame Sylvie POLI, démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
 L'Information Légale sur les Entreprises.
 (C.F. INFOGREFFE 338 885 716 RCS PARIS)





27

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Département de publication : 20A

FOURNITURES

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : direction générale adjointe aux infrastructures, Routes et Transports, 22, cours Grandval - BP 215, 20187 Ajaccio Cedex 1 - tél. : 04-95-51-69-22, télécopieur : 04-95-70-38-28, courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet du marché : fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes nationales de Corse.

Type de marché de fournitures : achat.

CPV - Objet principal : 2012100.

Lieu de livraison : lieu-Dit " Col de la Seghia " - 20129 Bastelicaccia et Lieu-Dit " Col de Vizzavona "

Code NUTS : FR.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales : fourniture, transport et livraison de sel pour la viabilité hivernale des routes nationales de Corse

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : 750 T à fournir, transporter et livrer au fur et à mesure des besoins.

Délai d'exécution du marché : 6 mois.

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : non.

Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.e.r décembre 2010.

Cautionnement et garanties exigés : chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 101, 102 et 103 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des marchés publics.

La retenue de garantie est remboursée et les établissements ayant accordé leur caution ou leur garantie à première demande sont libérés un mois au plus tard après expiration du délai de garantie dans les conditions prévues à l'article 103 du Code des marchés publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : les travaux seront financés sur les crédits de Fonctionnement (Chapitre 938) de la Collectivité Territoriale de Corse.

Paiement par virement conformément à l'article 86 du CMP.

Les modalités d'une avance (article 87 du CMP) sont fixées dans le CCAP.

Les délais de mandatement des acomptes sont fixés à 30 jours.

Les prix sont fermes actualisables.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 51-vi-1 du Code des marchés publics.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures :

- Respect des dispositions des articles 43, 44 et 45 du CMP,

- niveau de capacités professionnelles, techniques et financières.

Marché réservé : non.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;

- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail ;

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :

- Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;

- DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Autres renseignements demandés :

- DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics)

- DC 2 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- prix : 70 % ;

- délai de livraison : 30 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 9 novembre 2010, à 16 heures.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 10-DR2A-15.

Renseignements complémentaires : modalités de retrait des documents :

Sous format papier à : Service exploitation des routes de Corse du Sud - u Ricantu - route de Campo - 20090 Ajaccio ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet www.corse.fr rubrique : services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service Courrier) contre récépissé.

Les enveloppes portent la mention "objet du marché ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 octobre 2010.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Collectivité Territoriale de Corse

Service du Courrier - 22, Cours Grandval - B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Mollo Jean-Luc, 22, Cours Grandval - B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1

Tél. : 04-95-51-69-22, Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse.

Correspondant : Mollo Jean-Luc, 22, Cours Grandval - B.P. 215

20187 Ajaccio Cedex 1 - Tél. : 04-95-51-69-22, Télécopieur : 04-95-70-38-28

courriel : jean-luc.millo@ct-corse.fr, adresse internet : <http://www.corse.fr>.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia villa Montepiano, 20407 Bastia.

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de règlement à l'amiable des litiges, bd. Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Collectivité Territoriale de Corse Service juridique, 22 cours Grandval B.P. 215, 20187 Ajaccio.

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-15

Libellé de la facture : Collectivité Territoriale de Corse D.G.A.I.R.T Direction des Routes 22 cours Granval B.P. 215, 20187 Ajaccio Cedex 1

Classification des produits : * Transports terrestres

36

ACQUACLIM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000,00 euros
Siège : 18, rue du Docteur Del Pellegrino
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 500 256 441
N° Gestion : 2007 B 437

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11/10/2010 :

Le siège social a été transféré d'Ajaccio (20090), 23, Bd Dominique Paoli, à, Ajaccio (20090), 18, rue du Docteur Del Pellegrino.

Les statuts ont été mis à jour.
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis, le gérant.

22

SOCIETE « D2R »

SARL au capital de 4.000 euros
Siège social : ALERIA (20270) Rotari
RCS Bastia 488 712 811

Aux termes du procès-verbal en date du 18 septembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social, à compter du même jour, aux activités d'"acquisition et gestion de toutes valeurs, prises en participation, d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ; création, acquisition, location, prise en location gérance de tous fonds de commerce, prise à bail, installation, exploitation de tous établissements ou fonds de commerce» et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

48

COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 737.000 euros
Siège : 15, Avenue Colonel Colonna d'Ornano
20000 Ajaccio - RCS Ajaccio : 511 255 325

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2010, il résulte que : Le capital social a été augmenté de 174.600 euros pour être porté à 911.600 euros par voie d'apport en numéraire. L'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention : Capital : 737.000 euros

* Nouvelle mention : Capital : 911.600 euros

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

52

"CESARI SOCIETE DE GEOMETRE-EXPERT"

SARL au capital de 7500 euros
Siège : Alzo di Sole - Bât. G
Rte du Vazzio - 20090 Ajaccio
Transféré : Rés. La Pinède
Bât. A - Avenue Mont Thabor - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 479 188 591

RECTIFICATIF

A l'annonce légale N°36, parue dans le journal l'Informateur Corse du 15/10/2010 au 21/10/2010 - N°6334

Aux termes d'une décision en date du 31/08/2010, la gérance a décidé de transférer le siège social de : Rés. Alzo di Sole, Bât. G, Rte du Vazzio - 20090 Ajaccio, à, Rés. La Pinède, Bât. A, Av. Mont Thabor, 20090 Ajaccio, à compter du 01/09/2010.

La gérance,

AVIS DE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'assemblée générale de la **SARL NMD COM'EVENTS** au capital de 14.000 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 518 103 833, s'est tenue le 1er octobre 2010 et il a été décidé de transférer le siège social à compter du jour de cette assemblée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la manière suivante ;

* Ancienne Mention :

« ARTICLE 4 - Siège social »

Le siège social est fixé 14, Boulevard Madame Mère, 20000 AJACCIO.
Le siège social pourra être transféré en tout lieu par décision collective des associés représentant au moins les trois quarts du capital social

* Nouvelle mention :

« ARTICLE 4 - Siège social »

Le siège social est fixé à Les Sept Ponts, Lieu-dit les Padules, Route d'Alata, 20090 AJACCIO.
Le siège social pourra être transféré en tout lieu par décision collective des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.»

Pour avis,

CORSE SCOOTER LOCATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège : Avenue Joseph Calizi
20220 l'Île-Rousse
521 977 876 RCS Bastia

- Aux termes du procès-verbal en date du 30 avril 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :
- la dissolution anticipée de la société, à compter du 31 mai 2010,
- et désigner en qualité de liquidateur : Monsieur Jean Couprie, 55, rue du Port, 78670 Villennes Sur Seine,
- de fixer le siège de liquidation chez le liquidateur,
- Aux termes du procès-verbal en date du 31 mai 2010, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation, à compter du 31 mai 2010.
La société sera radiée au RCS de Bastia.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

EN.JEU AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Espace Tamburini - RN 193
20600 Bastia (Corse)

Suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2010, il résulte que :
- Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale EN.JEU AJACCIO, (ancienne mention), pour adopter, à compter du 05/10/2010, celle suivante : **EN.JEU DU CAP (nouvelle mention)**.
En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
le représentant légal.

L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

COMMUNE DE BARRETTALI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE (ARTICLE 28 DU CMP)

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Barrettali - 20228 Barrettali
Tél : 04 95 35 10 54 - Fax : 04 95 35 13 03
Email : secretariat.barrettali@wanadoo.fr

Objet du marché : Consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre dite de BASE Cf. loi MOP + OPC concernant la construction d'une maison d'accueil familiale.

Mode de passation : Procédure adaptée Article 28 et 74 du Code des Marchés Publics

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de Barrettali

Adresse à laquelle les renseignements peuvent être obtenus :

Mairie de BARRETTALI Tous les jours de 8 h 30 à 12 h 00 sauf le Mercredi.

Justifications à produire : Lettre de candidature, document cf. article 45 du CMP, description de la structure du cabinet, liste et détail des références, mémoire technique / note méthodologique indiquant les moyens spécifiquement affectés au projet, estimation du taux d'honoraires de Maîtrise d'œuvre.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous :

Valeur Technique 60 %
Prix 40 %

Date limite de réception des offres : 8 novembre 2010 à 16 h 00.

Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : Commune de Barrettali, Hameau de Chiesa 20228 BARRETTALI

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21 octobre 2010.

Affichage en Mairie de Barrettali et sur le site internet : le 21 octobre 2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE PASSE SOUS LA FORME ADAPTEE ARTICLE 28 DU CMP

N° 19/2010

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE : Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour divers travaux d'aménagement de voirie et de bâtiment sous la forme d'un contrat d'un an.

La prestation sera définie par 1/2 journée par semaine consacrée à des conseils à maîtrise d'ouvrage et déplacements au siège de la communauté de communes.

Les prestations pourront consister dans la remise de plans d'aménagement de travaux publics et de bâtiments.

LIEU DE REALISATION : Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet conforme aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Un projet de marché comprenant :

- Acte d'engagement

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT : Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. le prix (forfait pour une année de prestations)

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 8 novembre 2010 à 11 H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 21 octobre 2010

LE PRESIDENT, François BERLINGHI

APPEL D'OFFRES DE REPRISE

Société en redressement judiciaire

Activité : Production de boissons alcooliques distillées et plus particulièrement du whisky Corse
Lieu d'exploitation : PATRIMONIO (20253)

Ayant fait l'objet d'un redressement judiciaire prononcé par le Tribunal de Commerce de BASTIA en date du 26/01/2010.

La SCP BOUET-GUILLIBERT, Administrateurs Judiciaires demeurant à Aix en Provence (13097), 2, rue Mahatma Gandhi, Espace Beauvalle, Bât. A.

Tél : 04 42 26 56 18 / Fax : 04 42 26 52 26

Invite tout candidat intéressé par la reprise à contacter son cabinet par écrit aux fins d'obtenir un dossier de présentation de l'entreprise.

La date limite de réception des offres est fixée au **Vendredi 26 novembre 2010 à 12 heures** (midi).

“ROYAL PARFUMS”

Société par actions simplifiée
Au capital de 40.000 euros
Siège social : 7, rue Méditerranée
Ajaccio (Corse du Sud)
RCS Ajaccio : B 301 242 772

Suivant décision extraordinaire des actionnaires, en date du 19 octobre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée.

Elle sera désormais “**DIVABOX**”, en lieu et place de “ROYAL PARFUMS”.

“ROYALE PARFUMS” demeurera l'enseigne de l'établissement, sis, 37 Cours Napoléon.

Les autres établissements conservent l'enseigne “**BEAUTY SUCCES**”.

Le reste sans changement.

Les statuts ont été mis à jour.

Pour avis, la gérance.

BEAUTE ET GOURMANDE SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 150 euros
Siège social : GALERIE NAPOLEON
Résidence Bonaparte - 19, Cours Napoléon
20000 Ajaccio
RCS : 508 737 525 00013

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision de l'associé unique du 1er octobre 2010, il a été décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation. Le liquidateur est Patrick Salducci.
Le siège de la liquidation est fixé à : Galerie Napoléon - Rés. Bonaparte, 19, Cours Napoléon.

Pour avis et mention, le gérant.

SARL CARGESE SAGONE CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 7.500 euros
Siège Social : rue du Marché
20130 Cargèse
RCS Ajaccio : 481.131.761

Aux termes d'une décision en date du 1er octobre 2010, l'associé unique a arrêté le compte définitif de liquidation qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce AJACCIO.

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 18 octobre 2010, la SARL “**U LIAMONE**”, sis à Saint Florent, Rte de Treperi, a donné en location gérance à la SARL CA.MU (en cours d'immatriculation), dont le siège social est sis à Saint Florent, Hôtel U Liamone, rte de Treperi, un fonds de commerce de restauration sis à Saint Florent, Rte de Treperi, pour une durée d'un an à compter du 23 octobre 2010.

Pour avis,

ABONNEZ-VOUS

A “L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE”

6 MOIS = 32 euros

1 AN = 42 euros

ARRÊTE DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT AU LIEU-DIT MARCONAJO

N° 2010 /

1ère insertion,

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 138 et 146,

Vu le décret no 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er et 12,

Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L 122-1 et L 122-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010,

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO,

Vu l'ordonnance n° E10 000048/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO), en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO se déroulera du lundi 15 novembre 2010 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2010 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio
BP 412
20304 AJACCIO Cedex

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000048 / 20 du 8 juin 2010, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 15, 22 et 29 novembre, le lundi 6 décembre et le vendredi 17 décembre 2010.

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au Commissaire Enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Corse du Sud et affiché en Mairie 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

P/ Le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Et au Logement
Paul Antoine LUCIANI.

ARRÊTE DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE

CRÉATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT AU BOULEVARD PASCAL ROSSINI

N° 2010 /

1ère insertion,

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 138 et 146,

Vu le décret no 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er et 12,

Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L 122-1 et L 122-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010,

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à création d'un ouvrage de stationnement au boulevard Pascal ROSSINI,

Vu l'ordonnance n° E10 000049/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO), en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de création d'un ouvrage de stationnement au boulevard Pascal ROSSINI se déroulera du lundi 15 novembre 2010 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2010 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio
BP 412
20304 AJACCIO Cedex

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000049/20 du 8 juin 2010, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 15, 22 et 29 novembre, le lundi 6 décembre et le vendredi 17 décembre 2010.

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au Commissaire Enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Corse du Sud et affiché en Mairie 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

P/ Le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Et au Logement
Paul Antoine LUCIANI.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **LES JARDINS DU SUD**

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Lieu-dit Confinella, Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino

Objet : Entretien et création de jardins, élagage, et toutes activités relatives à l'entretien et la création de jardins

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Franck Torre, demeurant Lieu-dit Confinella, Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

Aux termes d'un acte SSP en date du 18 octobre 2010 il a été constitué une société :

Dénomination sociale : **EXE-CO**

Siège social : ROUTE DU VILLAGE, LIEU DIT SAINT PANCRACE, 20600 Furiani

Forme : SARL

Capital : 10000 euros

Objet social : Commerce de détail de matériels informatiques, des équipements de télécommunication et autres technologies de l'information et de la communication y compris formation et prestations de services liées, ainsi que installation et maintenance sur site, dépannage, assistance, conseils et réparation d'ordinateurs, serveurs et périphériques

Gérance : Monsieur PHILIPPE VAUQUOIS, Village d'Ortale, 20620 Biguglia

Cogérant : Monsieur ANDRE VINCEN-SINI, 2 Rue Gabriel Peri, 20200 Bastia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

SARL BOULANGERIE PÂTISSERIE SALON DE THE AUX DELICES DE MIOT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8000 euros

Siège : 3, rue Miot - 20200 Bastia

RCS Bastia : 507 410 215

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01.07.2010, M. Jean-François Marchi, demeurant, Résidence Fior di Toga, Bât. A5, 20200 Bastia, a été nommé gérant à compter du 01.07.2010. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

* **Ancienne mention** :

Gérant : M. Frédéric Marchi

* **Nouvelle mention** :

Gérants : M. Frédéric Marchi et M.

Jean-François Marchi

RCS : Bastia

Pour avis,

LES ANNONCES LEGALES

ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 10

HEURES DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE

LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38

al@informateurcorse.com

SCP GRIMALDI-SANTONI

Notaires à PRUNELLI DI FIUMORBO
(Haute Corse)

DONATION PARTAGE

Aux termes d'un acte reçu par Me SANTONI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO (2B) le 06/10/2010, enregistré à BASTIA le 15/10/2010 Bord 2010/1092 Case n° 3, contenant donation à titre de partage anticipé par Mme MANCINI Rosette veuve de Mr GROTTOLO Franco, demeurant à CONCA (2A) Pirelli, Aria Mezzana, il a été attribué, notamment, pour moitié indivise chacun à : Monsieur Maurice GROTTOLO, Mécanicien, demeurant à CONCA, Aria Mezzana, Et Monsieur Fabrice GROTTOLO, Mécanicien, demeurant à CONCA, Aria Mezzana.

La nue propriété d'un fonds de commerce d'achat et vente de véhicules neufs ou d'occasions et les éléments corporels et incorporels y attachés, pour lequel Monsieur GROTTOLO Franco, décédé le 9 août 2009 était immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le N° 403 092 281 ; ledit fonds de commerce dont l'enseigne est **GARAGE U PINIOLLU**, actuellement exploité par Mme GROTTOLO Rosette pour le compte de l'indivision, RCS d'AJACCIO sous le N° 515 095 529.

Le tout évalué à 60.000 euros en nue propriété.

Propriété immédiate et jouissance au jour du décès de la donatrice qui s'en réserve l'usufruit sa vie durant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi au domicile élu à cet effet : à AJACCIO en l'Etude de Me SPADONI, Notaire.

Pour unique insertion.
SIGNE PAULIN SANTONI
Notaires.

SOLABIOS INVEST 1

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros

Siège social : 22 Bis Boulevard Sergent Triaire
30000 NIMES
518 557 038 RCS NIMES

Aux termes de la décision de l'Associé Unique en date du 28/09/2010, il a été décidé de transférer le siège social du 22 Bis Boulevard Sergent Triaire 30000 NIMES au **12 Quai des Martyrs, Immeuble MAREVITA BP 122, 20292 BASTIA.**

La Sté SOLABIOS 17 Rue Duphot 75001, RCS PARIS 499 899 847, demeure Président
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 20/10/2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZUCCARELLI MENUISERIE

Forme : SARL

Capital : 100.000,00 euros (Cent mille euros)

Siège : Rue Pierre Andréani, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Vente et pose de toutes menuiseries, dressing, mobilier, cuisines, produits d'agencement et de décoration y compris tous produits de second oeuvre du bâtiment

Durée : 99 ans

Gérant : Zuccarelli Barbara

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour avis,

**ARRÊTE DE MISE
A ENQUÊTE PUBLIQUE****CRÉATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU SQUARE CÉSAR CAMPINCHI**

N° 2010 /

1ère insertion.

Le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment ses articles 138 et 146,

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 notamment les articles 1, 2, 3 alinéa 1er et 12,

Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L 122-1 et L 122-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2010/98 en date du 29 avril 2010,

Vu la demande, par Monsieur le Maire d'Ajaccio, de désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique relative à création d'un ouvrage de stationnement au square César CAMPINCHI.

Vu l'ordonnance n° E10 000050/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia portant désignation de Madame Jocelyne BUJOLI, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO), en qualité de commissaire enquêteur,

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique relative au projet de création d'un ouvrage de stationnement au square César CAMPINCHI se déroulera du lundi 15 novembre 2010 à 9h00 au vendredi 17 décembre 2010 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 33 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches et jours fériés, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Article 2 : Conformément à l'ordonnance n° E10 000050/20 du 8 juin 2010, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur. Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera, de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 : - les lundis 15, 22 et 29 novembre, le lundi 6 décembre et le vendredi 17 décembre 2010.

Article 3 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le Maire puis transmis dans les 24 heures, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au Commissaire Enquêteur qui établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Article 4 : Un avis portant à la connaissance du public les informations énumérées dans le présent arrêté sera, par les soins de l'autorité compétente, publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Corse du Sud.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville d'Ajaccio sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de la Corse du Sud et affiché en Mairie 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

P/ Le Maire
L'Adjoint délégué à l'Urbanisme
Et au Logement
Paul Antoine LUCIANI.

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE L'ORIENTE**

Catéraggio - 20270 Aléria - Tél : 04 95 57 00 73

AVIS D'ATTRIBUTION

Objet du marché : Achat de 27 défibrillateurs automatiques externes avec électrodes adultes - 1 défibrillateur DEFIGARD - 27 boîtiers extérieurs étanches avec alarme - Formation pour personnes incluse.

Mode de passation : Procédure adaptée (Art. 28 du CMP)

Critères de choix : Prix : 60%

Délai d'exécution : 20%

Référence-formation : 20%

Personne responsable du marché : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Oriente - Cateraggio - 20270 Aléria

Date limite de réception des offres : 10 septembre 2010 à 16h

Date d'envoi du présent avis : 5 août 2010

Date d'attribution : 29 septembre 2010

Nombre d'offres reçues : 10

Nom : Entreprise DEFIBFRANCE - 63, rue Gambetta, 92150 Suresnes

Prix : 45.262 euros HT

Le Président, J.C FRANCESCHI.

SARL STENII

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100 euros
Siège social : Les Hauts de Baracci
20113 Olmeto
RCS : En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 octobre 2010, enregistré à le Recette de Sartène le 20/10/2010, bordereau 2010/356, case n°1, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

Dénomination : Sténii

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 100 euros

Durée : 99 ans

Siège : Les Hauts de Baracci, 20113 Olmeto

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : l'exécution de travaux de bâtiments et notamment la peinture intérieure et extérieure, tous revêtement décoratif des murs et plafond, porte, fenêtre, parquet, petite maçonnerie, plomberie, électricité et leurs activités connexes, et généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Mme Morillas Virginie, née le 26 avril 1974 à Ajaccio, Les Hauts de Baracci, 20113 Olmeto, est désignée première gérante de la société, pour une durée indéterminée.

RCS : Ajaccio

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à LUMIO du 16 octobre 2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI PAGE

Forme : SCI Construction vente

Capital : 2000 euros

Siège social : Les hameaux de Puretto 20260 Lumio

Objet : Acquisition de terrain pour construction et vente de bien immobilier

Durée : 99 ans

Gérant : M. DETIENNE Patrick, demeurant à Les hameaux de Puretto, 20260 Lumio

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

**CAMPING MARINA
DI SORBO**

SARL au capital de 31024 euros
Siège : Route de Pinarello
20213 Sorbo Ocagnano
304635873 RCS Bastia

L'assemblée générale du 06/03/2010 a nommé en qualité de gérant Monsieur Daniele Marano, Via Stricciola n.15, 27020 Alagna - Pavie (Italie), à compter du même jour en remplacement de MM Lionello Leone, Giancarlo Paur, Ferruccio Castellì. Modification au RCS Bastia.

**RESILIATION DE CONTRAT
DE LOCATION GERANCE**

Le contrat de location gérance établi entre Monsieur Cimino Christophe et Monsieur Gulli Régis, pour un fonds de commerce de salon de thé, crêperie, saladerie, glacier sis à résidence La Palmeraie, Bâtiment B, Route du Port, 20145 Sari-Solenzara, à l'enseigne "CAP au SUD" a pris fin par anticipation le 15 octobre 2010.

Fait à Sari Solenzara, le 15/10/2010



68

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE

CCI2B/DC/2010-061

(MONTANT INFERIEUR A 133.000 E. HT)

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités Portuaires
Objet du marché : Le choix d'un prestataire de services pour la réalisation d'études statistiques et d'opérations promotionnelles auprès des compagnies maritimes dans le cadre du programme Européen ITALIE-FRANCE MARITIME 2007-2013

Lieux de livraison : Palais Consulaire

Type de marchés : Marchés services

Catégorie de services :

Caractéristiques principales :

L'étude s'inscrit au sein d'orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion économique sociale et territoriale pour 2007-2013

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence

Mode de passation du marché :

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement
- Crédits ouverts aux sections comptables : 110

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Hôtel Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produit à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.
- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et www.ccihc.fr ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.
Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 08 novembre 2010 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

* capacités techniques et financières
* références et moyens humains et matériels du prestataire

Critères d'attribution des offres :

* prix des prestations (60%)
* délai de réalisation de l'étude (40%)

Durée de validité des offres : 180 jours

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'Entité adjudicatrice : CCI2B/DC/2010-061

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales
Palais Consulaire - B.P 210 - 20293 Bastia Cedex
ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Renseignements techniques :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39
Fax : 04 95 54 44 96

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex
Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales
Tél : 04 95 54 44 39 - Fax : 04 95 54 44 96

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.
- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 20 octobre 2010

75

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE PASSE SOUS LA FORME ADAPTEE ARTICLE 28 DU CMP

N° 17/2010

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE : Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE : Marché de maîtrise d'oeuvre - aménagement des chapelles et des églises exercice 2011. Coût estimatif de travaux 300.000 euros.

LIEU DE REALISATION : Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet conforme aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Un projet de marché comprenant :

- Acte d'engagement

Les candidats devront présenter leurs bases de rémunération calculée selon le montant estimatif des travaux exprimés à l'article 2.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT : Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. le prix sous la forme d'un taux d'honoraires en fonction de plusieurs tranches de travaux prévisionnels
de (0 à 150.000 euros)
de (150.000 à 300.000 euros)
de (300.000 à 500.000 euros)

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 8 novembre 2010 à 11 H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 octobre 2010

LE PRESIDENT, François BERLINGHI

76

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE PASSE SOUS LA FORME ADAPTEE ARTICLE 28 DU CMP

N° 18/2010

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE : Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 SAN NICOLAO - TEL : 04.95.38.47.39 - FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE : Marché de maîtrise d'oeuvre - aménagement des hameaux - exercice 2011. Coût estimatif de travaux 300.000 euros

LIEU DE REALISATION : Sur le territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet conforme aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics.

Un projet de marché comprenant :

- Acte d'engagement

Les candidats devront présenter leurs bases de rémunération calculée selon le montant estimatif des travaux exprimés à l'article 2.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT : Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. le prix sous la forme d'un taux d'honoraires en fonction de plusieurs tranches de travaux prévisionnels
de (0 à 150.000 euros)
de (150.000 à 300.000 euros)
de (300.000 à 500.000 euros)

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le lundi 8 novembre 2010 à 11 H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 octobre 2010

LE PRESIDENT, François BERLINGHI

Coupe de France des Relais à Venissieux

Une déception et une leçon pour l'avenir

L'AJ Bastia a une nouvelle fois porté très haut les couleurs de la Corse lors des championnats de France de relais qui se sont déroulés ce week-end à Lyon.

En dépit d'un voyage de plus de 850 km en voiture qui leur a été imposé le samedi après-midi à cause des perturbations dans les transports en commun, les athlètes de l'**AJ Bastia** se sont brillamment comportés en remportant, sans être inquiétés, leur série d'épreuves permettant à la première équipe de se qualifier directement pour la finale.

Sortie avec le 4^{ème} temps des qualifications, ils bénéficiaient du couloir 6 pour la finale. Après un excellent départ, **Wilfrid** abordait le passage de témoin avec **Nicolas** en première ou deuxième position. Malheureusement, même si le passage du témoin a semblé se dérouler correctement, cela s'est soldé par une perte du bâton au moment de la transmission.

Malgré ce retard, que l'on peut estimer au minimum à trois secondes, ils ont fini la course sur les talons de la dernière équipe, à moins de trois secondes de la troisième place qui leur était promise.

Une fois la déception passée, les athlètes de l'**AJ Bastia** ont partagé un agréable moment de convivialité avec les athlètes d'**Aix-les-Bains**, vainqueurs de la course avec, à leur tête, les deux champions d'Europe du 4x100m



Les Relayeurs de l'A.J.Bastia avec les vainqueurs de l'A.S. Aix Les Bains

et en particulier **Christophe Lemaître**, triple champion d'Europe (100m, 200m et 4x100m).

Il est nécessaire de tirer une leçon de ce demi-échec dont la cause est le manque évident d'entraînement technique de passage de

témoin. Il faut d'ores et déjà penser au futur en programmant des séances spécifiques en la matière afin de donner toutes les chances d'atteindre plus sereinement le podium qui tend les bras aux «**Rouges et Verts**» !

● **AJB : premier objectif pour la saison hivernale, le Cross d'Allonnes le 21 novembre 2010**

Il y aura auparavant, le 24 octobre, dans le cadre de la lutte contre le cancer menée par la Ligue Contre le Cancer de la Haute-Corse, la course «**Tous ensemble contre le cancer**», à partir de 8h30, puis le 11 novembre la **Balanina**, le 14 novembre le **Cross des Dunes**, et le 21 novembre le **Cross d'Allonnes**, qualificatif pour les championnats d'Europe de Cross, au Portugal, en décembre !

Un programme copieux pour les demi-fondeurs de l'**AJ Bastia** qui entendent tout mettre en œuvre pour être au «*top*» le 13 février, lors des **Demi-finales des Championnats de France de Cross** pour l'**Arc Méditerranéen**, que les **Rouges et Verts**, avec la **Ligue Corse d'Athlétisme**, ont demandé à organiser ! Il se déroulera à **Bravone**, commune de **Linguizetta**, dans un cadre somptueux. Pour les **Rouges et Verts**, la saison hivernale s'annonce riche en événements prometteurs.

● **24 octobre à Bastia : «Tous ensemble contre le cancer», 9 Km**

Tous ensemble contre le cancer, le dimanche 24 octobre 2010 ! La **Ligue Contre le Cancer de Haute-Corse**, la **ville de Bastia**, la **CAB** et l'**AJB** organisent une course pédestre : départ 10 heures de la **place Saint Nicolas**.

Inscriptions sur place à partir de 8 heures 30.

Participation enfants : 10 €uros.

Participation adultes : 15 €uros.

Renseignements au **04.95.31.42.90**

● **Julien Bartoli, 31' 16" sur 10 km, à Crosne**

Julien Bartoli pensait avoir gagné, au terme de **10 km de Crosne** ! C'était sans compter sur la hargne du Cévenol **Gilles Mons**, qui l'a surpris sur la ligne d'arrivée. **31' 16"** au final et une deuxième place pour **Julien** qui prépare les «**France**» de **Marathon**, le 14 novembre 2011, à **Nice-Cannes**.

● **Bonne moisson du COLT à Brétigny-sur-Orge**

Le **CO.Lecci-Trinité** était en déplacement à **Brétigny-sur-Orge** ce dimanche à l'occasion du fédéral **FSGT du 10 km**.

Avec plus de 350 participants (dont 347 classés), la récolte a été plus que bonne, avec trois titres : **Najia Bouthiche** en V1F (76^{ème} au scratch), **Sharon Fistolera** en V2F (206^{ème}), **Ange Secchi** V2H (41^{ème}) mais aussi, à seulement 16", la très belle 2^{ème} place de l'équipe féminine complétée par **Corinne Vezin**. Belle 4^{ème} place pour **Maurice Moscardini**, qui n'était pas sur sa distance, classement encourageant pour **Menno Van Der Straten** et **Hubert Anedda**, tous deux en reprise d'entraînement.

La moisson aurait pu être encore meilleure sans les forfaits de dernière minute de **François Patacchini** et **Laurent Careddu**.

Un grand bravo aux athlètes du **COLT** et en particulier à **Najia Bouthiche** qui confirme son talent !

Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia pouvait espérer mieux

Les Bigugliais, chers à l'entraîneur Paulo Squaglia, se présentaient lors de cette rencontre terriblement diminués par la lourde absence d'Angelini, Franceschetti, Patacchini, Tassy et Micallef, tous blessés et contraints à suivre cette rencontre dans la tribune.

Is étaient remplacés par Squaglia, Sarte, Emmanuelli, Sisco et Giordani, tous âgés de 18 ans, volontaires, courageux mais manquant encore un peu d'expérience. Une rencontre qui tardait d'ailleurs à s'emballer, les deux équipes évitant de se découvrir.

La première véritable action se situait à la vingtième minute et était bigugliaise. Sauli évitait deux adversaires, entrait dans la surface et était contré par le gardien afais Loti qui repoussait. Fantoni récupérerait mais ne pouvait tromper le gardien visiteur qui détournait à nouveau sur Squaglia, lequel ne pouvait conclure non plus.

Une belle occasion d'ouvrir le score venait de s'envoler par maladresse.

De leur côté, les Afais se ressaisissaient et Lubrano (33^{ème}) servait Spadoni seul face au gardien Ardile mais ce dernier tirait dans les nuages alors que la cage était grande ouverte.

L'ouverture du score se produisait pour l'AJB à la suite d'un corner (37^{ème}), tiré par Sauli au premier poteau. Le défenseur Castinetti en voulant dégager, trompait son gardien Loti. Les Bigugliais prenaient donc l'avantage devant des rivaux dominateurs qui ne parvenaient pas à renverser la vapeur. Annoot (40^{ème}) déboulait sur le côté droit

► **Stade Paul Tamburini : AJ Biguglia - Afa 1-2 (1-0).**
Arbitrage de **Pascal Luneteau** assisté de **MM Dukhatiou** et **Canale**.
Délégué **Henri Micheletti**.

► **Buts pour l'AJB : Castinetti (28^{ème} csc); Lubrano (53^{ème}).** **Faggianelli (89^{ème})** pour Afa.



Antoine Marchioni et Charles Sauli, le Président

et entrait dans la surface mais était accroché par **Sarté** qui restait à terre.

A la reprise **Fantoni**, admirablement servi par **Sauli (50^{ème})**, se retrouvait tout seul face au gardien **Loti**. On croyait au second but mais l'attaquant local tirait maladroitement à côté. Un gâchis qui allait coûter cher puisque **Lubrano (52^{ème})** égalisait face à une défense dans les nuages.

Dès lors la partie s'anima et **Sauli (55^{ème})** bénéficiait d'un coup franc que **Loti** extirpait de sa lucarne.

De son côté, **Lubrano** voyait sa frappe (68^{ème}) détournée avec bonheur par **Ardile**.

On approchait de la fin du match lorsque ce même **Lubrano** seul devant **Ardile**, tirait dans le décor. Mais les visiteurs allaient finalement arracher le succès lorsque **Faggianelli** décochait un tir puissant qui surprenait **Ardile (89^{ème})**.

Une victoire finalement logique face à une trop jeune formation qui aurait pu espérer beaucoup mieux.



Une équipe jeune qui a les moyens de se reprendre

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia n'a pas à rougir

L'AJ Biguglia se devait de réagir après la lourde défaite concédée à Perpignan.

Pour cela les joueurs de **José Casanova** débutaient la rencontre prudemment en laissant la direction du jeu à l'adversaire et en pratiquant le contre.

Cela allait très bien marcher jusqu'à la 19^{ème} minute lorsque se produisait un cafouillage aux 18 mètres. Le ballon était récupéré par **Maupay** qui décochait un superbe tir croisé qui trompait le gardien **Marc Palma**. Les **Bigugliais** ne baissaient pas les bras, se battaient courageusement en se créant eux aussi quelques occasions en contre. Sur l'une d'elles, ils obtenaient un corner. Tiré par **Maggiotti**, le ballon arrivait sur la tête de **Mesba** qui trompait le gardien niçois **Cardinale**, mais son défenseur **Hernandez** sauvait sur la ligne (40^{ème}). Décidément, la chance ne voulait pas sourire aux locaux qui pourtant faisaient de nombreux efforts pour revenir en course tant et si bien que la marque restait la même au moment où **M Pieralli**, arbitre de la rencontre, sifflait la mi-temps.

A la reprise, malgré la nette domination des talentueux **Niçois**, la défense locale se défendait avec beaucoup de volonté pour contenir les approches des visiteurs. **Mesba** et **Benkhine** contenaient avec une certaine vaillance les incursions des **Niçois**, très véloces. Mais malgré leur détermination, ils allaient finir par céder devant la vivacité de **Constant** qui parvenait à s'infiltrer dans la surface, éliminait deux défenseurs et expédiait le ballon dans le petit filet (59^{ème}). Ce but assomma les locaux qui pourtant tentaient de se remettre en question, mais mentalement ils accusaient le coup.

Malgré leur courage, leur volonté et leur envie de bien faire, ils devaient à nouveau encaisser deux autres buts signés par **Caddy** (78^{ème}) et **Constant** (86^{ème}) qui aggravait la marque.

Un succès, certes grandement mérité pour les **Niçois**, mais les jeunes **Bigugliais** ont néanmoins montré, au cours de ce choc, qu'ils pouvaient retrouver une certaine envie de mieux s'exprimer et de croire en leur étoile.

Ils devront continuer à travailler avec une grande passion pour remonter la pente. C'est à leur portée !

Stade Paul Tamburini : AJ Biguglia - OGC Nice 0-4 Mi-temps 0-1.

Arbitrage de **M Pieralli** assisté de **MM Canale** et **Manfredini**.

Délégué : **J.B. Casanova**.

Buts de **Maupay** (19^{ème}), **Constant** (59^{ème} et 86^{ème}), **Caddy** (70^{ème}) pour Nice.

*Au cours de ce match nous avons approché le Capitaine **Nabil Mesba** qui a bien voulu répondre à nos questions.*

► **Déçu du comportement de l'équipe ?**

Pas du tout. L'ambiance est formidable et nous sommes tous des amis. On travaille avec ardeur aux entraînements et nous allons poursuivre l'aventure en espérant que notre progression va s'accélérer.

► **Un championnat très relevé et une poule très ardue ?**

C'est évident. Nous évoluons dans une poule dotée des meilleures formations nationales telles que Saint-Etienne, Marseille, Monaco, Nice qui dominent cette compétition. C'est intéressant même si nos résultats ne sont pas à la hauteur. On essaie de faire le maximum.

► **Êtes-vous content de jouer à l'AJB ?**

Je suis très fier de faire partie de cette formation où règne une belle ambiance. J'ai de bonnes relations avec l'entraîneur qui nous pousse à faire les efforts nécessaires. Autre fierté, celle d'avoir été nommé Capitaine et je remercie mon entraîneur de la confiance qu'il m'accorde.

► **Comment situez-vous votre groupe ?**

C'est un groupe chaleureux qui va tout faire pour remonter la pente. Nous savons que nos moyens sont limités, mais à force de travailler nos exercices tactiques nous pouvons nous améliorer. J'éprouve également beaucoup d'amitié pour Pascal Casanova et Pierrot Antoniotti. Ils sont notre réconfort et savent motiver l'ensemble du groupe lors des entraînements. A nous de savoir en tirer le maximum et de profiter de cette situation.



Nabil Mesba, capitaine courage

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - **CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS** - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous allez finir par vous embrouiller. Il y a vraiment trop de monde dans votre vie sentimentale. **Affaires** : Prenez le temps de lire. Il est d'une importance primordiale que vous restiez informé des dernières nouveautés. **Santé** : Mangez à des heures régulières.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 3. **Cœur** : Une dispute est possible au sein de votre couple. Ce sera à vous de faire le premier pas pour sortir de cette ambiance. **Affaires** : Évitez les placements à risque. Il faut gérer vos avoirs en bon père de famille. **Santé** : Le stress vous guette.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 2. **Cœur** : Des esprits chagrins aimeraient mettre la zizanie dans votre couple. Pas de problème, à deux, vous êtes forts. **Affaires** : Vous retrouvez du plaisir à travailler. Votre moral est bien meilleur depuis quelques jours. **Santé** : Vous faites preuve de vitalité.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous avez vraiment besoin de contacts humains. Vous avez trop tendance à vivre replié sur vous-même. **Affaires** : Vous avez un nouveau projet en tête. Il serait bon de terminer le précédent avant de foncer sur un nouveau. **Santé** : Douleurs aux jambes.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous avez enfin rencontré la personne qui vous comprend. Cela débouchera peut-être sur une belle histoire d'amour. **Affaires** : Un papier important a été égaré. Faites le maximum pour remettre rapidement la main dessus. **Santé** : Besoin d'un peu d'exercice.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous avez coupé les ponts avec une personne que vous aimiez beaucoup. Prenez le temps de réfléchir, ce n'est peut-être pas définitif. **Affaires** : Soyez à l'heure aux rendez-vous. Les clients apprécient la ponctualité. **Santé** : Sortez couvert.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Bien des gens aimeraient votre situation. Pourtant, celle-ci n'a pas vraiment l'air de vous satisfaire. **Affaires** : Une commande inattendue va bientôt arriver. Il faudra vous organiser pour réagir sans tarder. **Santé** : Mangez des fruits secs.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 7. **Cœur** : Tout ne va pas si mal que vous le dites. Vous avez tendance à être défaitiste. **Affaires** : Un peu de classement semble s'imposer. Vous manquez d'ordre dans vos dossiers, ce qui nuit à votre organisation. **Santé** : Vous êtes vraiment en forme.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous éprouvez toujours des sentiments pour une personne détachée de vous. Il faudra essayer de vivre avec le souvenir. **Affaires** : Trop de retard ces derniers temps. Des heures supplémentaires sont nécessaires. **Santé** : Nervosité importante.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

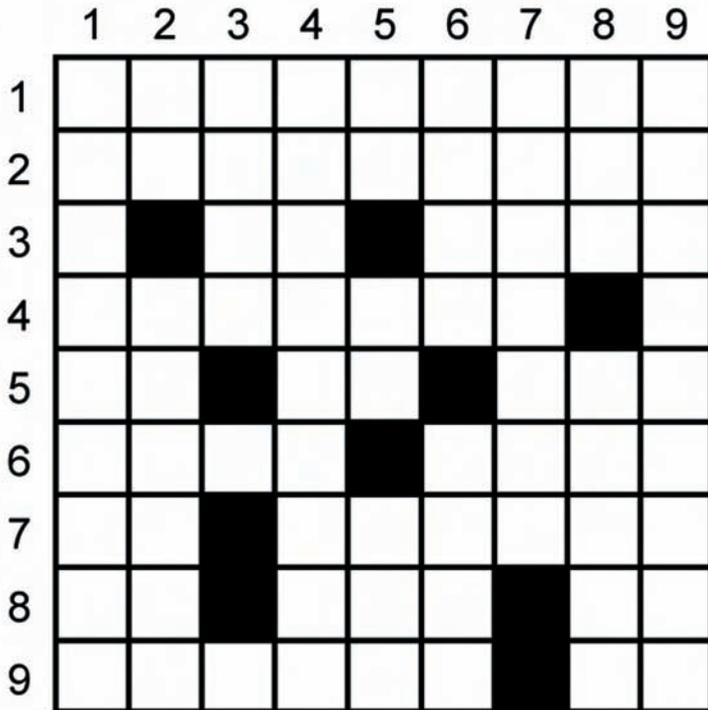
Chiffre : 0. **Cœur** : Certains membres de votre famille vous manquent. Il est vrai que vous n'avez pas beaucoup de contacts avec eux. **Affaires** : Une remarque vous met la puce à l'oreille. Les rumeurs qui circulent sont donc bien fondées. **Santé** : Légère lassitude.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 6. **Cœur** : Évitez de passer votre temps à vous lamenter. Vous avez mieux à faire, et votre entourage appréciera. **Affaires** : Des problèmes avec le matériel. Faites réparer si possible, sinon n'hésitez pas : modernisez ! **Santé** : Besoin de plus de tranquillité.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez envie de sortir et de voir du monde. Prenez des rendez-vous avec des amis pour organiser des sorties. **Affaires** : Une certaine lassitude. Il est vrai que votre travail devient vraiment répétitif. **Santé** : Il faut surveiller votre poids.

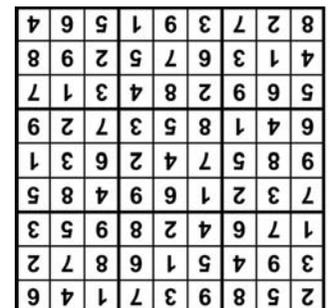
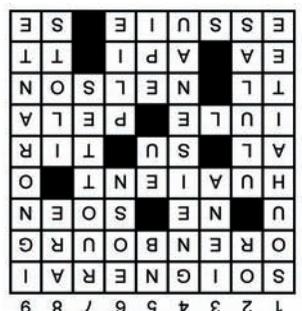
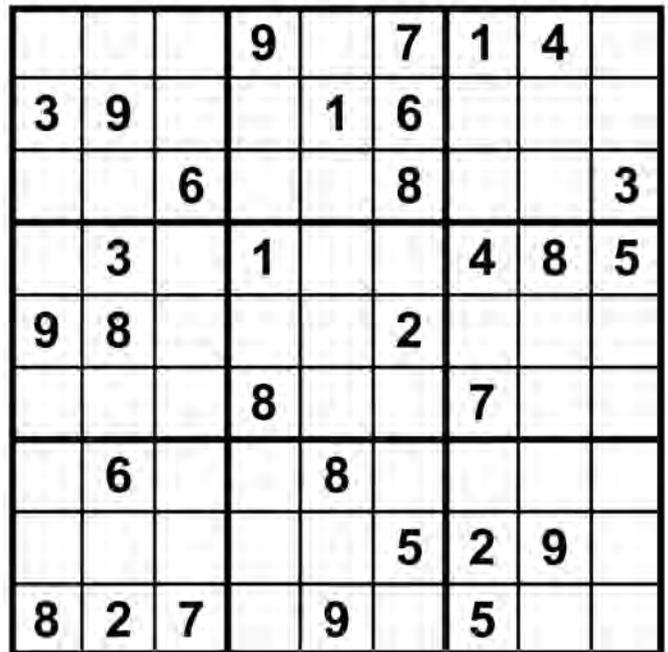


Horizontalement

1. Remettrai sur pied.
2. Dans l'Oural.
3. Négation. - Aux quatre coins de la Terre.
4. Siffiaient.
5. Aluminium. - Connu. - Baraque foraine.
6. Fils d'Enée. - Débarrassa de sa peau.
7. Thallium. - A sa statue à Trafalgar Square.
8. Dans l'eau. - Pomme. - Premier repas phonétique.
9. Sèche. - Réfléchi.

Verticalement

1. Espérée.
2. Métal. - Imitas la chouette.
3. Ville allemande.
4. Feld-maréchal prussien.
5. Nota bene. - Possédé. - Mèche rebelle.
6. Les quatre horizons. - Poisson plat.
7. Rigoles rectilignes.
8. Petite surface. - Terres en mer.
9. Pas au courant.



Ballearte et le **CONSEIL GENERAL**
CORSE  **DU SUD**

vous présentent le

Mardi 9 novembre 2010

Palais des Congrès d'Ajaccio

Soirée de Gala
au profit de
l'Association M.A.N.

Margot
Andréa
Nicolas



Parrainée par
l'humoriste
CARTOUCHE

POINT DE VENTE EXPERT
AJACCIO

Conception RD.COM AJACCIO : 04 95 22 98 15



A Settimana

43^{ème} semaine de l'année
du 22 au 28 octobre 2010

Les fêtes : le 22, Elodie - le 23, Jean de Capistran - le 24, Florentin - le 25, Crépin - le 26, Dimitri - le 27, Antoinette de Brescia - le 28, Cyrille.

43^{esima} settimana di l'annu
da u 22 a u 28 ottobre 2010

E feste : u 22, Elodia. Salome - u 23, Servandu è Ghjermanu - u 24, Fiorentinu - u 25, Gavinu. - u 26, Evaristu. Bona - u 27, Frumenzu - u 28, Simone è Ghjuda.

L'info insolite

Et la lumière fut...

Une société belge, **Lucimed**, développe un produit qui semble promis à un grand avenir : «**La Luminette**». Il s'agit d'un appareil ressemblant à une paire de lunettes et qui permet de pratiquer la luminothérapie tout en effectuant ses activités habituelles. Cette paire de lunettes particulière pourrait venir en aide aux personnes sujettes à la dépression saisonnière ou aux autres troubles de la santé liés au manque de lumière.

Paludisme

Selon des chercheurs qui viennent de publier leur rapport, 750 000 vies ont pu être sauvées au cours de ces 10 dernières années grâce aux programmes de lutte contre le paludisme. Selon eux, si la **Communauté internationale** continue à accroître ses efforts de lutte contre la maladie, ce sont trois millions d'enfants qui pourraient être sauvés d'ici 2015.

Ca vaut de l'or

En un an, le prix de l'or a subi une hausse de 25% en allant de record en record. Le métal jaune semble bel et bien bénéficier de son statut de valeur refuge dans un marché plombé par les incertitudes économiques.

Transporter ses bulles...

Reviendrait-on vers une tendance nomade tout en conservant son confort ? C'est en tout cas ce que les designers semblent penser. Dans cette optique, une entreprise néerlandaise vient de mettre au point un jacuzzi gonflable équipé d'un dispositif électrique permettant de chauffer l'eau et de faire des bulles. Ce bain se monterait en 5 minutes n'importe où. Notez tout de même qu'il nécessite l'emploi de 750 l d'eau...

Moteur de recherche chinois

Il semblerait que la **Chine** soit sur le point de développer son propre moteur de recherche. Celui-ci concurrencerait non seulement **Google**, qui a bien du mal à s'imposer en **Chine**, mais aussi le moteur local nommé **Baidu**. Ce seraient deux entreprises d'**Etat**, **Xinhua** et **China Mobile**, qui se chargeraient de la mise sur le marché du nouveau produit.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 22 octobre 1990**, la dernière voiture MG sortait des chaînes de montages de l'usine d'**Abingdon**, en **Grande Bretagne**.

► **Le 23 octobre 1998**, en **France**, fin de l'affaire du sang contaminé avec la condamnation à 4 ans de prison ferme du patron du **Centre national de transfusion sanguine**, le **Dr Garretta**.

► **Le 24 octobre 2002**, la chasse à l'homme, impliquant un millier de policiers, de soldats et d'agents fédéraux, se terminait par l'arrestation d'un tueur en série qui sévissait dans les alentours de **Washington**, terrorisant la population depuis 22 jours.

► **Le 25 octobre 2000**, le curé de **St Raphaël** partait en croisade contre **Halloween** en organisant un rassemblement pour protester contre «*cette fête américaine vouée à Satan, à la laideur et au mal absolu*».

► **Le 26 octobre 1978**, l'**Organisation Mondiale de la Santé** déclarait que la variole était totalement éradiquée.

► **Le 27 octobre 2003**, après restauration, la **Petite Sirène** était de retour sur son rocher à **Copenhague**.

► **Le 28 octobre 1962**, les Français décidaient par referendum que l'élection présidentielle se ferait au suffrage universel.

VAGABONDAGE

C'est Jean Cocteau qui disait :
« *Les chiens ont des maîtres, les chats ont des esclaves* ».
Et je ne sais plus qui a dit qu'il préférerait les chats aux chiens parce qu'il n'y avait pas de chat policier !
Et pour terminer cette réflexion sur nos amis les félins, ces vers merveilleux de Baudelaire :
« *Ils prennent en songeant les nobles attitudes
Des grands sphinx allongés au fond des solitudes
Qui semblent s'endormir dans un rêve sans fin* ».

Savez-vous que cette figure gigantesque de la dernière guerre mondiale, Winston Churchill, n'aimait qu'un champagne, le «*Pol Roger*», et qu'il donna ce nom à l'un de ses chevaux de course qui se distinguait sur les pistes anglaises ?

Le «*pétrolier*» et milliardaire Aristote Onassis, après avoir épousé la célèbre «*Diva*» Maria Callas, convola en justes noces avec la veuve Jacqueline Kennedy dont l'époux avait été tué à Dallas.
Si bien que les humoristes et autres «*macaqueurs*» bastiais ne manquèrent pas de dire :
« *O figlioli, après la Callas, la Dallas !* »

Si vous êtes au fait du sport, vous n'aurez pas manqué de constater que le nom de Galtier est en vedette. Christophe, nous l'avons bien connu à Bastia, notamment au Café Napoléon ; c'est l'actuel entraîneur de Saint-Etienne qui navigue en tête du championnat et a battu Lyon à Gerland.
Son homonyme, Fabien, lui, ancien star du rugby français, caracole en tête du Top 14.
Compliments aux Galtier !

Savez-vous comment en Espagne on appelle Don Juan ?
« *Il Burlador* ».
Celui qui se moque de tout, celui qui ne prend rien au sérieux.
D'où notre verbe «*Burla*»... Un'burlemu !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Les bleus à l'âme de Léa Casale

«*Le bleu de l'innocence, Chronique d'une disparition mystérieuse*» de Léa Casale vient de paraître. Bien plus qu'un livre, l'ouvrage est avant tout l'hommage d'une sœur à son frère Pierrot Bianconi, footballeur professionnel disparu en 1993, à l'âge de trente et un ans.

Une disparition énigmatique de plus de quinze ans qui hante la famille du footballeur. Une famille qui souffre et qui tente de survivre depuis lors. Une douleur que le réalisateur Jean-Marie Charuau a tenté de mettre en image à l'occasion du tournage d'un documentaire sur les disparitions mystérieuses dont sont victimes des milliers de personnes par an et qui sera diffusé prochainement. Une douleur sur laquelle Léa Casale tente, elle, de mettre des mots, «*Des mots simples pour dire cette absence même si elle est indicible parce que trop douloureuse, trop envahissante, trop en nous puisqu'elle fait partie de nous. Et surtout trop inexplicable. Comment comprendre et accepter une disparition mystérieuse ? D'aucune manière. Seule l'attente nous accompagne dans une lente et terrible agonie. L'attente rime-t-elle avec l'espoir ? Probablement lorsqu'il ne nous reste plus qu'à prier, attendre, espérer. Eternel retour*». Entretien avec un écrivain de talent qui rompt avec le ton de ses autres ouvrages (La tour de Capitello, «Ile» était une fois, fragments de lune...), pour livrer avec pudeur et justesse, la douleur d'une sœur...

► **Votre frère a disparu le 29 décembre 1993. Pouvez-vous expliquer ce qui vous a poussé à publier ce livre aujourd'hui, en 2010 ?**

La sortie de ce livre aujourd'hui est une prise de conscience de la triste et impitoyable réalité face à l'impuissance et aux outrages du temps. Cet ouvrage - hommage à mon frère Pierrot - je l'ai d'abord écrit pour moi. Pour extirper cette douleur entretenue par le drame immonde de la disparition mystérieuse d'un être cher. De ma propre chair. Puis, il y a environ deux ans, Christian Lacour, mon fidèle éditeur, à qui j'ai fait découvrir une partie de ces écrits, m'a encouragée à ne pas les garder dans un tiroir. Quand il a reçu le manuscrit, il n'a pas hésité à le publier.

► **Vous avez participé au tournage du film de Jean-Marie Charuau consacré aux disparitions dites «mystérieuses» et aujourd'hui vous publiez ce livre. Pou-**

vez-vous expliquer à nos lecteurs pourquoi il était important, pour vous, pour votre famille et pour la mémoire de votre frère, de témoigner ?

Lorsque Jean-Marie Charuau, jeune metteur en scène, nous a contactés, il nous a expliqué un projet qui lui tenait à cœur : faire ressortir, à travers un documentaire sur des personnes disparues mystérieusement, la douleur des familles qui n'était pas toujours prise en compte. Pour ma part, y voyant le plus bel hommage que l'on pouvait rendre à mon frère, je n'hésitai pas une seconde même si j'appréhendai, à cause de mon côté peu loquace, de me livrer à cet exercice douloureux. Ce moment était encore

loin... Ma mère et moi en avons parlé longuement. Après une décision mûrement réfléchie, nous avons décidé d'apporter notre témoignage.

► **Dans ce livre évidemment très personnel, beaucoup de sentiments sont évoqués : amour, stupeur, effroi, peur, angoisse, inquiétude, désespoir, espoir, incompréhension, impuissance, douleur... Et même si la haine transpire parfois, elle ne vise personne en particulier et le mot vengeance n'apparaît jamais. Vous n'en voulez à personne ?**

A qui en vouloir quand on ne sait rien ? Nous sommes dans le NEANT absolu qui laisse une famille complètement brisée, dans l'incapacité la plus totale de comprendre et surtout d'accepter une situation qui nous plonge dans le chaos.

► **Votre livre se termine sur ces mots : «Un jour, comme par enchantement, vous sentez plus léger (...) J'ai rejoint ma cellule et tous les névrosés». Est-ce à dire que la vie est toujours la plus forte, malgré tout ?**

La survie nous rend plus léger lorsque la vie nous a pris une partie de nous-mêmes. Se réfugier dans la névrose - cloître des temps modernes - afin de trouver la pièce man-



Léa Casale, auteur du «Bleu de l'innocence» paru chez Lacour

quante du puzzle de nos vies inachevées, est-ce à dire que notre terre est un exil pour les cœurs qui saignent et les âmes écorchées ?

► **Aujourd'hui, votre frère a une page Facebook à son nom, les ultrabastiacci retracent, à leur manière, son parcours sur leur site (<http://ultrasbastiacci.online.fr/recits/pierrot-bianconi.htm>)... Quel regard portez-vous sur ces hommages «virtuels» ?**

Ces hommages virtuels, les blogueurs les expriment, comme vous le dites, chacun à leur manière. La page Facebook à son nom me touche car elle contribue, d'une belle façon, à perpétuer sa mémoire. Ceux qui n'oublient pas mon petit frère font partager son souvenir à travers des photos. Cela prouve qu'il est toujours dans les cœurs de ceux qui l'aiment. Du côté des supporters, il y a un rapport très fort entre eux et Pierrot, l'idole de toute leur génération, comme ils disent. Ils ont créé une légende (c'est le titre de la page du blog). Je ne suis pas la seule à créer des légendes. Dans mon ouvrage précédent, j'ai inventé la mythologie corse. Kallisté en est la déesse suprême. Dans leur légende, les ultras ont fait de Pierrot un mythe ! Je ne l'ai pas inventé. Ils l'ont écrit ! Eux aussi ne l'ont pas oublié.

► **Votre ouvrage précédent, «Le mystère de l'île de la Giraglia», nous invitait à découvrir cette magnifique île. Travaillez-vous déjà sur votre nouveau livre ? Quel en sera le thème ?**

Après le récit, je retourne du côté des Nouvelles (quasiment achevées), toujours aux confins du réel et de l'imaginaire, du monde onirique. Deux autres recueils de poésie - mon domaine de prédilection - sont également achevés dont un écrit à deux mains et né d'un échange épistolaire entre un Martien et un Saturnien. Je crois que je vous ai tout dit... quoique !

Athlétisme



Avec l'**A**thlétic **J**eunes **B**astia

Premier club de Corse et seul club de Corse,
- toutes disciplines sportives confondues -
à évoluer de Cadets à Vétérans, en Élite nationale
et internationale, en Individuel et par Équipes.



SIÈGE SOCIAL

1, rue Miot BP 213 - 20293 Bastia cedex

Tel. : 04.95.32.89.95 - 04.95.32.89.98 - Fax : 04.95.32.02.38

Portable : 06.82.29.29.17 - 06.76.28.36.35

email : ajb@ajbastia.fr - site web : www.ajb.athle.org